Échange de communauté à communauté sur l'APA et les connaissances traditionnelles

Du 3 au 8 septembre 2018, Pretoria, Afrique du Sud

acueilli par le Ministère sud-africain des affaires environnementales

COMPTE-RENDU

funded by
implemented by

© Photos : Lena Fey

Table des matières

Contexte 5
Résultats 7
Processus 9
Présentations 30
Programme 32
Liste de participants 34
Personnes à contacter 38
Annexe 1 : Excursion du Groupe A 39
Annexe 2 : Excursion du Groupe B 43
Annexe 3 : Excursion du Groupe C 47
Annexe 4 : Session du forum ouvert « Propriété Intellectuelle et Connaissances Traditionnelles » 49
Annexe 5 : Énoncés de résultats 51

Acronymes et abréviations

ABS-CH	Centre d'échange APA (ABS Clearing-House)
ANC	Autorité nationale compétente
APA	Accès et partage des avantages
BaCH	Biodiversité et santé communautaire (Initiative BaCH de l'UNU-IAS)
BIDC	Centre de développement de l'industrie de la biofabrication (CSIR, Afrique du Sud)
CCCA	Conditions convenues d'un commun accord
CDB	Convention sur la diversité biologique
CPCC	Consentement préalable donné en connaissance de cause
CCREI	Certificat de conformité reconnu à l'échelle internationale
CSIR	Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (Afrique du Sud)
CT	Connaissances traditionnelles
DEA	Ministère sud-africain des affaires environnementales (Department of Environmental Affairs)
DST	Ministère sud-africain des sciences et technologies (Department of Science and Technology)
FRLHT	Fondation pour la revitalisation des traditions de santé locales
IIN	Réseau d'information autochtone (Indigenous Information Network, Kenya)
IKSDC	Centres de documentation des systèmes de savoirs autochtones (de l'NRS)
KCHDC	Conseil de développement du patrimoine culturel Khoï
NIKMAS	Système national de gestion des savoirs autochtones de l'Afrique du Sud (National Indigenous Knowledge Management System)
NRS	Système national d'enregistrements de l'Afrique du Sud (National Recordal System)
ONG	Organisation non gouvernementale
PACL	Peuples autochtones et communautés locales
PBC	Protocole bioculturel communautaire
PME	Petites et moyennes entreprises
RG	Ressources génétiques
TKDL	Bibliothèque numérique de connaissances traditionnelles (Inde)
UA	Union africaine
UNU-IAS	Institut d'études avancées sur la durabilité de l'Université des Nations Unies

Contexte

Les peuples autochtones et communautés locales (PACL) sont gardiens de leurs terres et de leurs ressources naturelles. Ancrées dans leur patrimoine culturel, leurs connaissances et pratiques traditionnelles jouent un rôle important dans la préservation et l'utilisation durable de la biodiversité, au même titre que leurs lois coutumières et leurs structures de gouvernance locale.

En tant que premier cadre international juridiquement contraignant qui octroie certains droits aux PACL sur leurs connaissances traditionnelles (et partiellement sur leurs ressources génétiques), notamment le droit au consentement préalable donné en connaissance de cause, le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (Protocole de Nagoya) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) ouvre de nouvelles possibilités. Le Protocole de Nagoya encourage également les gouvernements à respecter les lois coutumières des PACL et les protocoles communautaires.

La mise en œuvre du Protocole de Nagoya a le potentiel de garantir aux PACL l'exercice de leurs droits sur leurs ressources et leurs connaissances, de tirer des avantages de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles au niveau local et de mieux reconnaître la gouvernance coutumière et les valeurs culturelles des PACL. Toutefois, la reconnaissance explicite des droits des PACL implique que les pays doivent, entre autres, prévoir des processus transparents, efficaces et culturellement appropriés pour assurer que le CPCC a été sollicité en bonne et due forme, habiliter les communautés à engager des négociations avec les utilisateurs des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées, veiller à ce que les connaissances traditionnelles soient protégées de l'appropriation illégale et soutenir la mise au point d'accords véritablement équitables et mutuellement avantageux.

Le premier atelier portant sur l'échange de communauté à communauté et le renforcement des capacités pour les détenteurs de connaissances traditionnelles a été organisé en 2015 à Bangalore, en Inde, par l'Initiative sur la biodiversité et la santé communautaire (BaCH) de l'Institut d'études avancées sur la durabilité de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS) et l'Initiative sur le renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages (Initiative APA) en collaboration avec un large éventail de partenaires. Considérée comme très réussie, la manifestation a réuni des participants de l'Inde et de l'Afrique. En 2018, l'Initiative APA, Natural Justice, l'Indigenous Information Network (Réseau d'information autochtone – IIN) et ABS Canada ont collaboré pour organiser une manifestation sur le même thème en Afrique du Sud, étendant ainsi sa portée initiale à un échange sud-nord. La manifestation a été accueillie par le Ministère sud-africain des affaires environnementales (DEA). L'Afrique du Sud est le pays qui possède le plus ancien cadre national d'accès et de partage des avantages (APA) de la région. Il existe plusieurs exemples d'accords APA conclus avec des PACL, ainsi que de nombreuses autres initiatives portant sur la protection et la valorisation de la biodiversité et des connaissances traditionnelles, y compris la documentation de ces dernières. Les expériences de l'Afrique du Sud offrent donc une excellente occasion d'en apprendre davantage sur les possibilités et les défis liés à la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, notamment en ce qui concerne l'exercice des droits des PACL.

Approche et objectifs

L'apprentissage par les pairs entre experts et praticiens au sein des communautés est une approche efficace et mobilisatrice qui permet de catalyser la diffusion des idées. Cet apprentissage facilite l'adoption de stratégies mieux adaptées au niveau local, puisque les membres de la communauté sont souvent mieux en mesure de comprendre et de transmettre les défis de manière pratique. Compte tenu de la diversité des expériences locales et des innovations concernant les questions relatives à l'APA en Afrique et dans le monde, les échanges d'apprentissage entre experts et praticiens au sein des communautés présentent un grand potentiel pour les PACL.

Dans ce contexte, cet échange de communauté à communauté sur l'APA et les connaissances traditionnelles visait à atteindre les objectifs suivants :

- accroître la compréhension de la CDB et du Protocole de Nagoya et des progrès réalisés dans leur mise en œuvre au niveau national ;
- apprendre directement des réussites, des défis et des innovations liés à la mise en œuvre de l'APA auprès des communautés et d'autres acteurs en Afrique du Sud ;
- échanger et discuter les expériences des participants d'autres pays du Sud et du Nord ;
- fournir l'occasion de renouveler et de développer des partenariats entre les participants de différentes communautés et de différents pays.

Parmi les sujets abordés au cours des discussions et des visites de terrain, citons :

- la négociation et la mise en œuvre d'accords APA relatifs aux connaissances traditionnelles ;
- la valorisation locale des ressources biologiques ;
- la documentation, la protection et la revitalisation des connaissances traditionnelles ;
- l'éthique de la recherche et les relations entre les communautés et les établissements de recherche ;
- l'élaboration et la mise en œuvre de protocoles bioculturels communautaires (PBC).

Participants

Au total, 69 participants représentant des PACL, des organisations de la société civile et des détenteurs de connaissances traditionnelles provenant de 15 pays d'Afrique, ainsi que d'Inde et du Canada, ont assisté à cet échange entre communautés. Des représentants des organismes gouvernementaux compétents, des institutions de recherche publique, de la société civile et du secteur privé en Afrique du Sud ont également participé aux discussions et aux activités en tant que personnes-ressources. L'interprétation simultanée entre le français et l'anglais a été assurée tout au long des séances plénières de l'atelier.

Résultats

Au cours de huit jours d'échanges et d'apprentissage intenses, les participants ont pu acquérir de nouvelles connaissances et se familiariser avec les bonnes pratiques issues de projets concrets qu'ils peuvent désormais amener avec eux pour partager avec leur communauté. De nouveaux projets sont également apparus à la suite des discussions et des enseignements tirés des expériences passées et actuelles. Une observation intéressante qui s'est dégagée parmi beaucoup d'autres est que, bien que les PACL viennent de pays et de continents différents, les problèmes auxquels ils sont confrontés se ressemblent. Par conséquent, la plupart des PACL pourront se référer aux résultats des discussions tenues au cours de ce deuxième échange de communauté à communauté sur l'APA et les connaissances traditionnelles. Enfin, les participants ont relevé l'importance de travailler simultanément sur les connaissances traditionnelles et sur les questions liées à la conservation, car toutes les deux doivent être protégées, préservées et promues.

La manifestation a commencé par une journée d'atelier à Pretoria entièrement consacrée au système APA sud-africain et au Système national d'enregistrement (NRS) développé par le ministère des sciences et technologies (DST). Une visite ultérieure au Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (CSIR) a fourni des exemples concrets de la mise en pratique de ce système. Ensuite, les participants ont été divisés en trois groupes qui se sont rendus au Cap-du-Nord, au Cap-Occidental et au Mpumalanga. Ils ont effectué des visites de terrain pour découvrir des projets et discuter de la protection, de la documentation et de l'utilisation des connaissances traditionnelles ainsi que de la valorisation des ressources naturelles avec les communautés locales. Pendant les autres jours de l'atelier, les participants ont eu l'occasion de discuter des points saillants des visites menées sur le terrain avec l'ensemble du groupe, de partager les expériences de leurs propres communautés et de recevoir les commentaires d'experts internationaux et nationaux. Le dernier jour de l'atelier, les participants ont acquis des connaissances utiles quant à la manière d'élaborer un PBC.

Les discussions constructives, les exercices de groupe, les visites de terrain et les autres activités ont permis :

- de mieux connaître les principes de base APA dans le contexte du Protocole de Nagoya et de sa mise en œuvre en Afrique du Sud ;
- d'échanger des expériences concrètes et pratiques en matière de valorisation des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles associées ;
- de souligner l'importance pour les PACL d'explorer les possibilités économiques que différents secteurs peuvent offrir pour exploiter le potentiel de leurs ressources biologiques et des connaissances traditionnelles associées ;
- de mieux saisir la réalité de la recherche et des différentes étapes de la chaîne de valeur, de la recherche au développement du produit final ;
- de mieux saisir les approches existantes en matière de documentation des connaissances traditionnelles notamment de découvrir le Système national d'enregistrements (sud-africain), un système intégré conçu pour protéger, préserver, documenter, revitaliser et valoriser les connaissances traditionnelles associées aux ressources biologiques au bénéfice des PACL ;

- d’avoir un aperçu de l’expérience des PACL sud-africains en matière d’accords APA, notamment au niveau des différents types d’avantages et des stratégies de négociation ;
- de discuter des moyens pour mieux impliquer les PACL dans les processus APA, de renforcer leur capacité en matière de questions APA et de leur donner les moyens de négocier avec succès des accords APA justes et équitables ;
- de mieux comprendre la nature d’un PBC et du rôle important qu’il peut jouer dans l’autonomisation des PACL dans toutes les questions liées à l’APA et au-delà, grâce à l’étude de cas concrets ;
- de maximiser la courbe d’apprentissage des participants sur un large éventail de questions APA de leur choix grâce à un forum ouvert ;
- de renouveler ou de développer de nouveaux partenariats entre les participants de différentes communautés, pays et secteurs industriels.

Processus

Ouverture

Ce deuxième échange de communauté à communauté sur l'APA et les connaissances traditionnelles a commencé par quelques mots de bienvenue de la part des organisateurs.

Lena Fey, Initiative APA, a souhaité la bienvenue à cet atelier très attendu à tous les participants au nom d'Initiative APA. Elle a également remercié Natural Justice, IIN, ABS Canada, le Christensen Fund et le Ministère sud-africain des affaires environnementales (DEA) pour avoir rendu possible l'organisation de cet atelier. Elle a ensuite souhaité aux participants des échanges et un partage fructueux des connaissances et des expériences.

Lesle Jansen, Natural Justice a également souhaité la bienvenue à tous les participants et a fait une brève présentation de Natural Justice en soulignant le travail important accompli par cette organisation pour soutenir la démarginalisation des PACL au travers du droit et de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya au niveau national notamment en matière d'APA. Ce faisant, Natural Justice fournit des informations, une formation et une assistance dans le domaine de l'APA et de la protection des connaissances traditionnelles, notamment au travers de la mise au point de protocoles communautaires et de la facilitation du dialogue avec les acteurs concernés.

Lucy Mulenkei, IIN a chaleureusement accueilli les participants à la deuxième édition de l'échange de communauté à communauté. Elle a indiqué qu'IIN travaillait directement avec les groupes autochtones des zones rurales pour aborder diverses questions telles que la conservation environnementale, les droits des femmes, la santé, la préservation culturelle et les droits fonciers. Elle a ensuite remercié tous les partenaires qui ont rendu cet atelier possible et a souhaité à tous les participants une semaine d'échanges et d'apprentissage mutuel fructueux.

Natalie Feltman, DEA a exprimé son plaisir d'accueillir les participants à Pretoria pour cet important atelier. Elle a rappelé que l'Afrique du Sud applique les lois APA depuis 2008. De plus, elle a souligné qu'il y avait eu quelques succès et quelques difficultés, notamment dans l'identification des détenteurs de connaissances. Elle a également souhaité à tous un atelier fructueux et un séjour agréable en Afrique du Sud.

Introduction et contexte thématique

Plantation du décor

Le concept de l'accès et partage des avantages

Après la projection d'un court-métrage intitulé « APA expliqué simplement », *Lena Fey, Initiative APA*, a fait une brève présentation des principes fondamentaux du concept APA énoncés à l'article 15 de la CDB. Elle a souligné que le Protocole de Nagoya, qui est entré en vigueur en 2014, sert de cadre juridique pour articuler le « donnant-donnant » qui sous-tend la CDB dans lequel les « pays riches en ressources » facilitent l'accès aux ressources génétiques aux « pays riches en technologies » en échange du partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Le Protocole de Nagoya introduit des mesures spécifiques pour soutenir le respect de la législation nationale ou des exigences réglementaires du pays fournisseur et des obligations contractuelles telles que reflétées dans l'obtention du CPCC et l'établissement de conditions convenues d'un commun accord (CCCA). Les

États membres sont tenus de créer une autorité nationale compétente (ANC). Lorsque l'ANC délivre un permis d'accès, elle transfère les informations pertinentes portant sur ce permis par téléchargement au Centre d'échange sur l'APA (ABS-CH), qui à son tour délivre un certificat de conformité reconnu à l'échelle internationale (CCREI). Le Protocole exige également que chaque État membre désigne des points de contrôle ; dans le pays où une ressource génétique est utilisée, il utilise les informations fournies au Centre d'échange APA (ABS-CH) pour aider à vérifier que les utilisateurs ont bien respecté la législation APA en vigueur dans le pays fournisseur. Enfin, il est important de noter que les dispositions relatives à l'accès contenues dans le Protocole s'appliquent également aux connaissances traditionnelles détenues par les PACL lorsqu'elles sont associées à des ressources génétiques, ce qui renforce leur capacité à tirer parti de l'utilisation de leurs connaissances, innovations et pratiques. Le but ultime du Protocole de Nagoya est de promouvoir l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées tout en offrant des possibilités de partage juste et équitable des avantages afin de créer des incitations à préserver la diversité biologique et à utiliser durablement ses éléments.

Les peuples autochtones et communautés locales et le Protocole de Nagoya

Dans la deuxième partie de son exposé, *Lena Fey, Initiative APA*, s'est concentrée sur la pertinence du Protocole de Nagoya et de l'APA pour les PACL. Le Protocole reconnaît pour la première fois en droit international le lien inextricable entre l'utilisation des ressources génétiques et les connaissances traditionnelles. Cela signifie que lorsque leurs droits sont inscrits dans la législation nationale, les PACL ont le droit d'octroyer un CPCC et de négocier des CCCA pour régir l'accès aux ressources génétiques qu'elles détiennent et à leurs connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Le Protocole reconnaît également les lois coutumières, les protocoles communautaires et les procédures des PACL en ce qui concerne les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Il appelle les Parties à soutenir les PACL dans l'élaboration de protocoles communautaires, d'exigences minimales s'agissant des CCCA et de clauses contractuelles types pour le partage des avantages et à ne pas restreindre l'usage et l'échange coutumiers des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées au sein des PACL et entre elles, notamment au-delà des frontières. Les lignes directrices stratégiques et pratiques de l'Union africaine pour la mise en œuvre coordonnée du Protocole de Nagoya en Afrique (Lignes directrices de l'UA), adoptées en 2015, réaffirment l'importance des mesures liées aux PACL dans le Protocole de Nagoya. En particulier, elles soulignent le rôle des gouvernements dans le soutien des PACL dans la négociation des CCCA, le renforcement des droits légaux des PACL sur leurs ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées et le développement de la capacité des PACL à s'engager dans l'APA pour gagner leur vie. Il est important que les PACL comprennent que la mise en œuvre de l'APA se décide à l'échelle nationale. Le Protocole de Nagoya et les Lignes directrices de l'UA ne fournissent qu'une certaine orientation. Néanmoins, la reconnaissance des droits des PACL dans ces deux instruments peut servir de levier aux PACL pour jouer un rôle actif dans l'élaboration des cadres nationaux en matière d'APA. L'APA peut en effet offrir aux PACL la possibilité de renforcer leurs droits sur leurs ressources génétiques et les connaissances traditionnelles associées et de tirer les avantages résultant de leur utilisation. Il est donc essentiel que les PACL soient proactifs dans l'établissement de partenariats et le développement de chaînes de valeur pour avoir leur mot à dire dans l'élaboration des systèmes APA nationaux et pour bénéficier de leurs ressources et de leurs connaissances.

Discussion plénière

Au cours de la séance plénière, les participants ont discuté plus en détail de la pertinence de l'APA pour les PACL et de la façon d'utiliser la législation nationale à leur avantage. Les points suivants ont été soulevés :

- les PACL doivent participer pleinement à la mise au point des mesures législatives régissant l'accès et le partage des avantages. Cela permettra non seulement à leurs communautés de s'exprimer sur les questions qui les concernent, mais aussi de mieux comprendre les multiples enjeux auxquels elles sont confrontées.
- Le Protocole de Nagoya ne traite pas de la question de la protection et de la documentation des connaissances traditionnelles. Toutefois, il reconnaît les circonstances particulières dans lesquelles les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques sont détenues dans les différents pays. Ces connaissances peuvent être orales, documentées ou revêtir d'autres formes, reflétant ainsi un riche patrimoine culturel pertinent non seulement pour les moyens d'existence durables des PACL mais aussi pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. La question de la protection et de la documentation est examinée plus loin.
- Le CCREI est généré sur la base des informations contenues dans le permis délivré dans le pays fournisseur. Selon la législation nationale, ce permis est délivré soit par le point focal national en matière d'APA soit par l'ANC. Le CCREI permet au point de contrôle du pays où la ressource est utilisée de vérifier que l'utilisateur s'est dûment conformé à la législation APA en vigueur dans le pays fournisseur.

Le système APA sud-africain

État de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA par l'Afrique du Sud

Lactitia Tshitwamulomoni, DEA a donné une vue d'ensemble complète du cadre juridique APA en vigueur en Afrique du Sud tout en donnant des précisions quant aux conditions à remplir pour pouvoir accéder et utiliser les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles à des fins de recherche commerciale et non commerciale.[1] Elle a informé les participants que ce cadre, en place depuis 2008, était en cours de révision afin de répondre aux nouvelles obligations énoncées dans le Protocole de Nagoya, d'améliorer le processus d'octroi de permis existant pour en faire un système électronique plus efficace et d'améliorer les dispositions actuelles relatives au partage des avantages. L'objectif final de l'ensemble du processus de révision est de mettre en place un système APA national qui répond non seulement aux exigences de la CDB et du Protocole de Nagoya, mais aussi qui contribue à la réalisation de l'Objectif 16 d'Aichi relatif à l'entrée en vigueur du Protocole et à sa transposition effective en droit national ainsi que de l'Objectif 18 d'Aichi portant sur la protection des connaissances, des innovations et pratiques traditionnelles des PACL. Conformément à ce qui précède, l'Afrique du Sud a mis en place un point focal national en matière d'APA, une ANC, des autorités de publication

[1] Le chapitre 6 de la loi sur la gestion nationale de l'environnement et de la biodiversité (NEMBA) de 2004 ainsi que les réglementations portant sur la bioprospection, l'accès et le partage des avantages (BABS) adoptées en 2008 sont les principaux outils législatifs qui constituent le cadre réglementaire sud-africain pour donner vie au concept APA introduit par la CDB.

(chargées de fournir des renseignements au travers du Centre d'échange APA) et a désigné plusieurs points de contrôle (office des brevets, points d'entrée et de sortie, autorités provinciales de délivrance des permis ainsi que le ministère lui-même). Pour ce qui est de la protection des connaissances traditionnelles, un système national d'enregistrement des savoirs autochtones, propre à la situation de l'Afrique du Sud, a également été mis au point. Ce dernier fait l'objet d'un examen plus approfondi dans la prochaine section du présent rapport. Au 20 septembre, 140 accords de partage des avantages avaient été approuvés et 94 permis avaient été délivrés, dont 88 pour la recherche commerciale dans divers secteurs (cosmétique, médecine, agriculture et nutraceutique). Enfin, *Mme Tshitwamulomoni* a donné un aperçu des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités menées par le ministère et a souligné les principaux enseignements tirés jusqu'à présent, en mettant l'accent sur le besoin urgent d'établir un système international pour surveiller et suivre les mouvements des ressources génétiques dans les pays utilisateurs pour assurer le respect des lois APA en place dans les pays fournisseurs.

Discussion plénière

Au cours de la discussion qui a suivi, les points suivants ont été soulevés :

- *La désignation des points de contrôle :* l'Afrique du Sud est l'un des rares pays à avoir déjà désigné un certain nombre de points de contrôle qui, ensemble, forment tout un système de contrôle. Bien qu'ils soient déjà opérationnels, leur identité n'a pas encore été publiée sur le site ABS-CH. L'Afrique du Sud envisage actuellement d'établir d'autres points de contrôle.
- *L'utilisation des « ressources biologiques autochtones » par opposition aux « ressources génétiques » dans la législation nationale de l'Afrique du Sud :* la distinction résulte du fait que l'on entend souvent par « ressource génétique » uniquement le matériel génétique, alors que les connaissances traditionnelles des PACL ne se réfèrent pas à l'ADN, mais à l'organisme tout entier et/ou aux parties qui le composent. La législation sud-africaine souligne cet aspect en recourant à une définition plus large des ressources biologiques qui inclut également les ressources génétiques. Toutefois, contrairement aux systèmes APA de nombreux autres pays, la législation APA sud-africaine ne s'applique qu'aux ressources biologiques considérées comme propres (*autochtones*) à l'Afrique du Sud, excluant ainsi les espèces qui ont été introduites, par exemple pendant la période coloniale.
- *Les accords de partage des avantages et les connaissances traditionnelles :* les connaissances traditionnelles jouent un rôle particulier dans le système APA sud-africain. Chaque fois qu'on accède à une ressource biologique autochtone, un accord de partage des avantages doit être négocié avec les détenteurs des connaissances traditionnelles associées à cette ressource spécifique - que l'utilisateur utilise ces connaissances traditionnelles ou qu'il n'utilise que la ressource elle-même. Cela a fortement contribué à ce que les PACL soient impliquées dans les cas APA en tant que bénéficiaires.
- *L'importance de la volonté politique de mettre en œuvre un cadre réglementaire national en matière d'APA :* le gouvernement sud-africain a toujours été pleinement engagé dans la mise en œuvre nationale de l'APA. Les dispositions de la Constitution sont conformes au concept APA contenu dans la CDB. Aucun effort n'a donc été nécessaire pour convaincre les décideurs politiques de l'importance de l'APA, et le ministère sud-africain a acquis une expertise considérable dans ce domaine au cours des dernières années.

- *La sensibilisation des PACL :* en Afrique du Sud, le système APA est centralisé. Cependant, le ministère a la responsabilité de collaborer avec les différentes régions et les diverses communautés situées dans chaque région. La documentation relative à l'APA est traduite dans les onze langues officielles. Une stratégie annuelle de sensibilisation et de renforcement des capacités en matière d'APA est également en place pour s'engager avec toutes les communautés de manière à parer à l'exclusion.
- *Les permis, la surveillance de l'utilisation des ressources génétiques et le partage des avantages :* les permis relatifs à la bioprospection ou à la recherche commerciale et à l'exportation de ressources biologiques autochtones, y compris pour la recherche non commerciale ainsi que pour le biocommerce, sont délivrés par le ministre. Les permis de recherche non commerciale sont délivrés par les membres des conseils exécutifs des ministères provinciaux de l'Environnement. Les utilisateurs sont tenus de rendre compte des résultats de leur recherche tous les deux ans. Les avantages, monétaires ou non monétaires, sont décidés au cas par cas par les parties à l'accord de partage des avantages. Ils vont des avantages à court et à moyen terme aux avantages à long terme, comme les paiements initiaux, les frais d'accès, les paiements par étapes, la formation, l'éducation, la collaboration, le renforcement des capacités et le transfert de technologies, les droits de licence, les redevances, les coentreprises et la copaternité des publications. Une combinaison d'avantages monétaires et non monétaires est généralement convenue et formalisée au travers d'un accord de partage des avantages.

Protection et promotion des connaissances traditionnelles en Afrique du Sud

Système national d'enregistrements des savoirs autochtones de l'Afrique du Sud

L'équipe de l'office national des systèmes de savoirs autochtones du Ministère des sciences et technologies (DST) a présenté un exposé sur la protection juridique des savoirs autochtones en Afrique du Sud au travers du système national d'enregistrements (NRS). L'équipe a d'abord donné un aperçu du paysage juridique et politique qui a facilité la mise au point d'un système d'enregistrements efficace, en mettant l'accent sur un projet de loi portant sur les savoirs autochtones. Ce projet est en bonne voie de devenir une nouvelle loi. L'objectif premier de ce projet est de protéger les savoirs autochtones contre l'utilisation illicite et abusive et l'appropriation illicite et de réglementer la distribution juste et équitable des avantages tirés de leur utilisation commerciale. En outre, le projet de loi est un instrument qui permettra aux communautés autochtones d'Afrique du Sud d'exercer leurs droits sur leurs connaissances, formels ou informels, et de reconnaître les savoirs autochtones en tant qu'antériorités sur l'état de la technique en vertu des lois sur la propriété intellectuelle. La présentation s'est ensuite concentrée sur l'NRS, une initiative du DST, qui a pour objet d'enregistrer, de documenter, de préserver, de protéger et de promouvoir les savoirs autochtones de l'Afrique du Sud pour le bénéfice et le développement économique des communautés locales. L'NRS permet de recueillir les savoirs autochtones dans les langues locales par l'intermédiaire des centres de documentation sur les systèmes de savoirs autochtones (IKSDC) et de les enregistrer dans divers formats multimédias. Pour ce faire, l'NRS bénéficie du soutien du Système national de gestion des savoirs autochtones (NIKMAS), un système logiciel personnalisé contenant une bibliothèque numérique sémantique qui sert d'entrepôt sécurisé pour toutes les informations recueillies. Dans l'ensemble, l'NRS crée un cadre

juridique susceptible de protéger les savoirs autochtones en tant que propriété intellectuelle appartenant aux détenteurs de ces savoirs et d'assurer le partage juste et équitable des avantages découlant des savoirs autochtones conformément à la législation nationale sud-africaine sur l'APA, au droit coutumier et au droit international. En complément du projet de loi sur les savoirs autochtones, l'NRS propose une protection à la fois offensive et défensive des savoirs autochtones et cherche à les protéger de l'appropriation illicite au travers du régime des brevets.

Discussion plénière

Ce qui suit est un résumé des principaux points discutés en plénière :

- *La participation des communautés à l'initiative NRS :* Bien que le développement de l'NRS soit un projet initié par le gouvernement, la collecte des savoirs autochtones utilise une approche ascendante, prenant en compte l'ensemble du système de valeurs des détenteurs de savoir (culture, croyances, aspects spirituels, coutumes, rituels et traditions). Les communautés locales ont également été impliquées dans la conception du système d'entrepôt. En outre, la rédaction du texte du projet de loi sur les savoirs autochtones a été un processus de collaboration mené par les communautés. Les contributions ont été recueillies dans le cadre d'ateliers et de consultations avant de soumettre le projet de loi à l'approbation du parlement.
- *Le rôle des IKSDC* : les IKSDC sont des centres de documentation des systèmes de savoirs autochtones qui ont été créés dans les neuf provinces d'Afrique du Sud (Cap-Oriental, État libre, Gauteng, KwaZulu Natal, Limpopo, Mpumalanga, Cap-du-Nord, Cap-du-Nord-ouest et Cap-Occidental). Les IKSDC jouent un rôle central dans la préservation, la gestion et l'octroi de l'accès aux savoirs autochtones. Ils sont établis en tant que « véhicules locaux » pour faciliter le processus de collecte des savoirs autochtones au sein des communautés qui sont ensuite saisies dans le NIKMAS dans le but de les préserver, de les promouvoir et de les diffuser pour le bénéfice principal de la communauté, de la recherche et de l'innovation.
- *L'accessibilité de l'NRS :* le système offre trois niveaux d'accès aux savoirs autochtones : accès libre (connaissances qui sont déjà dans le domaine public), accès restreint (accès à des détails limités des informations classifiées comme confidentielles) et accès confidentiel (accès autorisé à tous les détails des informations confidentielles). Étant donné que l'NRS a pour objet d'empêcher que des savoirs autochtones non divulgués ne tombent dans le domaine public, l'accès aux savoirs autochtones recueillis est soumis à des règles et des procédures très strictes qui font l'objet d'un suivi permanent. Plusieurs niveaux d'accords sont requis de la part des utilisateurs potentiels qui souhaitent accéder à cet entrepôt (p. ex. une licence est requise pour accéder à un savoir traditionnel particulier). Dans le cas d'une demande d'accès à des savoirs autochtones associés aux ressources génétiques, tous les accords juridiques pertinents, y compris un accord de partage des avantages, sont requis.
- *Le projet de loi sur les savoirs autochtones et la protection des savoirs autochtones non répertoriés :* les individus et les communautés ne sont pas obligés de faire enregistrer leurs connaissances dans le NIKMAS. Cette démarche est totalement volontaire. En revanche, le projet de loi sur les savoirs autochtones ne peut protéger les connaissances que si celles-ci ont été enregistrées. Le projet de loi ne pourra pas protéger les connaissances non enregistrées qui auront été usurpées.

- *l'NRS et les offices de brevets internationaux :* l'NRS a été conçu pour donner un accès spécial aux offices de brevets internationaux pour parer à l'appropriation illicite des savoirs autochtones de l'Afrique du Sud et l'octroi erroné de brevets.

Visite rendue au Conseil pour la recherche scientifique et industrielle d'Afrique du Sud : recherche conforme à l'APA fondée sur les connaissances traditionnelles

Introduction à la visite de terrain rendue au Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (CSIR)

Le *Dr Sechaba Bareetseng du Réseau d'Afrique australe pour les biosciences (SANBio)* a fourni aux participants des informations contextuelles sur le CSIR qui a pour objet d'aider à libérer le plein potentiel des savoirs autochtones associés à la biodiversité unique en son genre de l'Afrique du Sud au bénéfice des détenteurs de connaissances et des communautés locales. Le CSIR collabore avec les communautés autochtones et les tradipraticiens pour ce qui est de l'utilisation des plantes médicinales et de l'identification des ingrédients naturels pour mettre au point et commercialiser, sur la base de données d'innocuité et d'efficacité scientifiquement prouvées, de nouveaux aliments fonctionnels, des remèdes à base de plantes, des cosmétiques, des nutraceutiques et autres produits de bien-être. Soulignant l'importance d'un cadre juridique favorisant ce type de collaboration, le *Dr Bareetseng* a expliqué les différentes exigences à respecter pour pouvoir obtenir un permis de bioprospection en Afrique du Sud tout en indiquant les principaux éléments de législation à prendre en considération. Il s'agit notamment de la loi de 2004 sur la diversité biologique et de règlements connexes[2] qui prescrivent l'obligation d'obtenir le CPCC, d'établir des CCCA et de signer un accord de partage des avantages afin de protéger les droits des PACL, mais aussi de la loi de 2007 portant modification de la loi sur les brevets et de la loi sur les savoirs autochtones qui sera bientôt adoptée. Enfin, quatre études de cas APA (*Lippia javanica, Siphonochilus aethiopicus, Monsonia angustifolia* et monatine) portant sur la collaboration fructueuse entre le CSIR et les détenteurs de savoirs autochtones ont été présentées, toutes ayant déjà apporté certains avantages non monétaires et monétaires utilisés dans des projets de développement communautaire.

Visite rendue au Centre de développement de l'industrie de la biofabrication du Conseil pour la recherche scientifique et industrielle

Au cours de leur visite au Centre de développement de l'industrie de la biofabrication (BIDC) du CSIR, les participants ont eu droit à une visite guidée des laboratoires de recherche et développement et des installations de biotraitement. Lancé en 2016 et financé par le DST et le Fonds pour l'emploi de la Banque de développement de l'Afrique australe, le BIDC est un centre d'innovation dans le secteur de la biofabrication spécialement consacré au soutien des PME et des micro-entreprises dans la transformation de projets ou de concepts biotechnologiques en produits viables du point de vue commercial. Pour relever le défi du passage de la recherche et de l'innovation au développement de produits, le BIDC donne accès à une série de ressources, de compétences et d'infrastructures. Son expertise est complétée par des équipements analytiques et les techniques de pointe de l'Unité Biosciences du CSIR. Le modèle d'incubateur promu actuellement par le BIDC permet aux détenteurs de savoirs autochtones d'accéder à des installations de bioproduction clés en mains. Le BIDC contribue

[2] Voir la note de bas de page 1 ci-dessus.

à assurer la faisabilité de leurs projets et apporte son soutien à la recherche et au développement de produits, à la formulation et à la validation scientifique, à l'étiquetage et au conditionnement, à la mise à l'échelle, à l'optimisation des processus, au soutien réglementaire, à la formation et au renforcement des capacités. Des exemples réussis de produits commercialisés basés sur les savoirs autochtones (produits à base de plantes médicinales, produits cosmétiques et nutraceutiques) ont été présentés aux participants, illustrant ainsi l'intérêt de combiner biodiversité, savoirs autochtones et innovation scientifique pour créer des opportunités commerciales et économiques ainsi que des emplois au niveau local.

Discussion plénière et observations faites sur place

Parmi les principales questions discutées en plénière avant la visite du site et durant la visite guidée des installations du BIDC au CSIR, citons :

- *L'origine de la collaboration entre le CSIR et les tradipraticiens :* en général, ce sont les tradipraticiens qui s'adressent au CSIR. En fait, la collaboration entre le CSIR et les tradipraticiens sur l'utilisation des plantes médicinales qui remonte à la fin des années 80 a permis d'identifier un certain nombre de remèdes traditionnels à base de plantes tout en stimulant la recherche.
- *L'assurance du partage des avantages :* un protocole d'accord (MoU) ainsi qu'un accord de partage des avantages ont été signés entre le CSIR et le Comité des guérisseurs traditionnels respectivement en 1999 et en 2003. Ces deux instruments ont pour objet de garantir la protection des droits des tradipraticiens, en tant que fournisseurs de savoirs autochtones, au partage des avantages financiers découlant de l'exploitation commerciale de toute innovation. Les tradipraticiens ont accepté de fournir leurs connaissances en exclusivité au CSIR en raison de sa volonté et de sa capacité de gérer et de préserver la confidentialité de ces informations et d'ajouter de la valeur aux médecines traditionnelles au travers de la validation scientifique et du développement de produits commercialement viables.
- *La protection des savoirs autochtones :* pour la majorité des innovations reposant sur les savoirs autochtones, la protection du secret commercial (*trade secret*) est plus pertinente que la simple divulgation de la méthode de fabrication au travers d'une demande de brevet. Il serait trop difficile et trop coûteux de contrôler si quelqu'un utilise la méthode de fabrication brevetée. Toutefois, si une molécule prometteuse est découverte au cours du processus de recherche et de développement, un brevet constituerait la forme de protection la mieux adaptée.

Visites de terrain

Introduction à la visite de terrain

Après la première journée qui a permis de planter le décor de l'APA en Afrique du Sud, la visite de terrain a donné aux participants l'occasion de discuter avec les communautés locales et de se familiariser avec la protection, la documentation et l'utilisation de leurs savoirs autochtones et leurs ressources naturelles. Les participants ont été divisés en trois groupes. Le groupe A s'est rendu à Upington, au Cap-du-Nord, pour rencontrer le Conseil des San sud-africain. Le groupe B s'est rendu à Oudtshoorn et à Herbertsdale, au Cap-Occidental, pour rencontrer le Conseil de développement du

patrimoine culturel Khoï (KCHDC) et la Coopérative de saigneurs d'aloès d'Herbertsdale. Le groupe C quant à lui s'est rendu à Bushbuckridge, à Mpumalanga, pour rencontrer l'Association des tradipraticiens Kukula. Les groupes A et C ont également eu l'occasion de visiter le Fond du patrimoine africain Mothong (Mothong African Heritage Trust) à Mamelodi, dans la banlieue de Pretoria. Chaque groupe a été invité à désigner un rapporteur et un photographe de manière à pouvoir rendre compte de leur visite de terrain respective. Pour les aider dans cette tâche, chaque groupe a été encouragé à prêter attention à des sujets tels que la valorisation et la documentation des connaissances traditionnelles, l'éthique de la recherche et les protocoles communautaires. Ont été fournies deux questions mobilisatrices :

- Quelles sont les bonnes idées et les bonnes solutions que vous avez pu découvrir s'agissant de la protection, de la documentation et de l'utilisation des connaissances traditionnelles et des ressources biologiques gérées par les communautés locales ?
- Quelles sont les questions qui vous viennent à l'esprit suite à ce que vous avez vu ?

Aperçu des communautés autochtones et des sites visités

Le Conseil des San sud-africain, Upington, Cap-du-Nord

Le Conseil des San sud-africain est une organisation non gouvernementale (ONG) qui travaille à la protection et à la préservation des connaissances traditionnelles ainsi qu'au partage des avantages découlant de leur utilisation dans l'intérêt des quatre communautés San. Agissant en tant qu'office provincial du système d'enregistrement du Ministère des sciences et technologies, le Conseil des San soutient la documentation des connaissances traditionnelles des communautés San. En outre, le conseil a publié un code d'éthique pour servir de guide aux chercheurs dans leurs relations avec les communautés San. À l'office du Conseil des San, les participants ont également rencontré *Ouma Katrina Esau*, l'une des dernières locutrices natives de la langue N/uu qui a joué un rôle actif dans sa revitalisation.

Le Conseil du développement du patrimoine Khoï et le Centre de recherche sur les savoirs et le patrimoine autochtones Potskerf, Oudtshoorn, Cap-Occidental

Le Conseil du développement du patrimoine Khoï (KCHDC) est une organisation représentant 19 maisons traditionnelles khoïsanes. Comme son nom l'indique, leur Centre de recherche sur les savoirs et le patrimoine autochtones Potskerf à Oudtshoorn se concentre sur les savoirs autochtones et le patrimoine. Il fait également office de bureau provincial pour l'NRS du Ministère des sciences et technologies pour documenter les savoirs autochtones des communautés locales. Le Centre a également participé à l'élaboration d'un PBC, qui a été présenté aux participants du groupe B lors de la visite de terrain. Les participants ont également visité la pépinière de Witfontein, qui est gérée par le KCHDC en collaboration avec des rastafariens et des médecins de brousse et sert de site de formation pour les guérisseurs traditionnels.

La coopérative de saigneurs d'aloès, Herbertsdale, Cap-Occidental

La coopérative de saigneurs d'aloès à Herbertsdale exploite une usine de transformation d'*Aloe ferox*. Le groupe B a visité le site d'exploitation de l'aloès et a assisté à la récolte de la plante. L'*Aloe ferox* est une plante succulente que l'on trouve entre Mossel Bay et Riversdale dans le sud du Cap-Occidental.

Cette plante permet d'obtenir une sève amère de haute qualité, des cristaux amers et du gel utilisés dans de nombreux produits dans le monde entier.

L'Association des tradipraticiens Kukula, Bushbuckridge, Mpumalanga

Bushbuckridge est situé dans la région de la biosphère de Kruger à Canyons, qui est bien connue pour son haut niveau de biodiversité. L'Association des tradipraticiens Kukula a élaboré son PBC autour de la conservation et de l'utilisation durable des espèces autochtones de plantes médicinales. Le groupe C a rencontré les tradipraticiens Kukula dans leur pépinière de plantes médicinales où ils cultivent des plantes médicinales très demandées susceptibles d'être reproduites facilement et des espèces classées comme menacées dans le but général d'assurer l'intendance et la gestion durable des plantes médicinales pour le bénéfice de la communauté en général.

Le Fond du patrimoine africain Mothong, Mamelodi, Pretoria (Tshwane) Gauteng

Le Fond du patrimoine africain Mothong est un site de conservation géré par la communauté en collaboration avec l'Université de Pretoria et d'autres institutions pour la culture de différentes espèces végétales commerciales. Ce fonds gère également un jardin botanique présentant des espèces végétales locales et une réserve ornithologique. Les groupes A et C ont visité les sites guidés par le détenteur des connaissances traditionnelles qui a fondé cette initiative.

Réflexion sur la visite de terrain

De retour en plénière à Pretoria, chaque groupe a donné un bref compte rendu de sa visite de terrain. Ces comptes rendus se trouvent aux annexes 1, 2 et 3 du présent rapport. Ensemble, les participants ont discuté et réfléchi sur ce qu'ils avaient vu et appris au cours de leur visite des différents sites. L'observation la plus importante faite par tous les groupes est que les PACL partagent bon nombre des mêmes défis. Parmi ces défis, citons :

- *Les droits fonciers et l'accès aux ressources :* l'accès aux ressources foncières et naturelles est inextricablement lié à la production et à la préservation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. L'absence de reconnaissance des droits des PACL sur leurs terres, territoires et ressources ancestrales, ainsi que le déplacement et l'accaparement des terres, ont de graves conséquences sur leur mode de vie traditionnel, leur sens d'appartenance et leur identité. Il est donc essentiel de garantir les droits fonciers non seulement pour assurer la préservation des connaissances traditionnelles, mais aussi pour permettre la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.
- *La perte de connaissances :* comme on l'a vu plus haut, la perte des connaissances traditionnelles résulte de l'érosion de l'écosystème qui les maintient en vie du fait i) de l'érosion des régimes fonciers communaux ; ii) de l'accès limité aux plantes associées aux connaissances traditionnelles détenues par les PACL dans les aires protégées et les terres privées - ce qui exacerbe la vulnérabilité économique des PACL, comme dans le cas de la communauté des saigneurs d'aloès d'Herbertsdale ; (iii) de la perte de transmission du savoir due au manque d'intérêt des jeunes pour les connaissances traditionnelles ; (iv) du manque de documentation des connaissances traditionnelles ; (v) du décès des détenteurs de

connaissances traditionnelles avant que leurs connaissances n'aient pu être transmises ou documentées.

Ont été identifiés d'autres problèmes :

- *Le manque de sensibilisation à l'APA et aux PBC :* le faible niveau de sensibilisation à l'APA et aux autres instruments juridiques, notamment au sein des communautés vulnérables, est préoccupant. Une plus grande sensibilisation à tous les niveaux est nécessaire. A cet effet, les ONG pourraient jouer un rôle clé.
- *Le partage des expériences et l'apprentissage avec d'autres communautés :* les échanges de communauté à communauté pourraient être un moyen très avantageux de renforcer les capacités des PACL sur un large éventail de sujets allant de la compréhension de l'APA, de l'élaboration d'un PBC, de la protection des connaissances traditionnelles, etc. à l'apprentissage de la mise en place d'un solide plan d'entreprise. Par exemple, les communautés cultivant le rooibos pourraient fournir des conseils utiles sur un certain nombre de sujets à la communauté des saigneurs d'aloès d'Herbertsdale. La transmission, le partage des expériences et des connaissances constituent des facteurs essentiels.
- *La valorisation :* l'APA a suscité de grandes attentes qui ne se sont pas encore concrétisées. Il est donc essentiel que les PACL explorent d'autres pistes pour exploiter le potentiel de leurs ressources biologiques et génétiques et des connaissances traditionnelles associées. Il pourrait s'agir, par exemple, de créer des entreprises communautaires au lieu de se concentrer uniquement sur des accords APA avec des utilisateurs étrangers. L'approche proposée par le CSIR, dont il a été question plus haut, pourrait constituer un bon point de départ.

Accords d'accès et de partage des avantages

Plantation du décor d'un point de vue sud-africain

En prêtant une attention particulière au cas du hoodia et au cas du rooibos/Nestlé, *Roger Chennells de Chennells Albertyn* a présenté un exposé complet portant sur les expériences tirées de divers accords APA sud-africains négociés au cours des deux dernières décennies et les leçons susceptibles d'être tirées. Relevant l'importance d'une législation APA adéquate et de reconnaître les droits des PACL, ces leçons peuvent se résumer comme suit :

- établir la confiance entre les différentes parties contractuelles ;
- éviter toute ambiguïté quant à l'identité du détenteur des connaissances et du bioprospecteur ;
- bien connaître son homologue (condition *sine qua non* de la négociation d'avantages équitables !) ;
- définir clairement tous les termes essentiels pour éviter toute mauvaise interprétation et toute confusion ;
- énoncer clairement les intentions et les engagements des parties en présence ;
- définir clairement les modes de calcul et de partage des avantages entre tous les bénéficiaires ; veiller à une gouvernance des recettes rigoureuse, transparente, juste et équitable ;
- veiller à ce que le libellé de l'accord tienne compte des découvertes biologiques et technologiques futures ;

- veiller à ce que l'accord APA soit exécutoire dans le pays de l'utilisateur ;
- examiner régulièrement les modalités de l'accord ;
- bien définir ses objectifs et élaborer une stratégie en fonction des particularités de son cas ;
- chercher des alliés - travailler avec le gouvernement ;
- ne pas oublier que tout accord APA conclu crée un précédent pour les futurs accords à négocier.

Restitution du rooibos : que s'est-il donc passé après « Nestlé » ?

Après la projection de la bande-annonce du documentaire 'Rooibos Restitution', *Lesle Jansen, Natural Justice* a fait le point sur les derniers développements de l'affaire rooibos. Les participants ont été informés que des années de défenses de causes et de lutte pour la protection des droits des peuples San et Khoï ont permis d'atteindre une étape clé avec, d'une part, la signature d'un accord historique de partage des avantages avec le géant de l'alimentation Nestlé et, d'autre part, la décision historique prise par l'industrie du rooibos d'entamer également des négociations avec les San et les Khoï. Même si Nestlé a procédé aux premiers versements monétaires, un autre résultat important a été la reconnaissance et l'identification officielles des San et des Khoï en tant que détenteurs initiaux des connaissances traditionnelles associées au rooibos. Parmi les facteurs clés de ces succès citons : la mobilisation communautaire ; l'élaboration d'un PBC qui a permis aux communautés San et Khoï de s'organiser et de prendre des décisions concertées ; l'environnement législatif sud-africain favorable, notamment la reconnaissance claire et la protection des connaissances traditionnelles détenues par les PACL ; la formation continue des communautés aux questions liées à l'APA ainsi que le soutien actif d'avocats spécialisés engagés et les autorités gouvernementales compétentes.

Table ronde portant sur les accords APA avec les PACL – Leçons tirées de l'affaire rooibos

Au cours de cette discussion, les intervenants, qui ont tous participé aux négociations qui ont abouti à l'accord APA rooibos, ont pu partager leurs expériences avec les participants. Ils ont également réfléchi sur les différentes leçons à tirer et discuté des défis à relever, en particulier en ce qui concerne le partage des avantages. Voici un résumé des principales questions débattues en plénière et au cours des tables rondes :

- *La reconnaissance officielle des détenteurs originaux des connaissances traditionnelles :* il est important de noter que parce qu'ils ne sont pas reconnus comme peuples autochtones d'Afrique du Sud et qu'ils ne vivent plus sur leurs terres ancestrales, les Khoï ont du mal à prouver qu'ils sont détenteurs des connaissances traditionnelles associées au rooibos. Il est donc très important que le gouvernement sud-africain reconnaisse officiellement les San et les Khoï comme détenteurs de connaissances traditionnelles. Ces deux communautés et notamment les Khoï ont besoin de retrouver leur dignité. Leur culture est maintenant vivante et précieuse et leurs jeunes ont de meilleures perspectives d'avenir.
- *L'assistance juridique aux PACL :* l'un des principaux enseignements à tirer est que chaque négociation est différente et comporte ses propres défis. Il faut être patient et préparé. Il est difficile de négocier avec des personnes mieux informées et plus compétentes qui représentent habituellement les intérêts de puissantes sociétés internationales comme Nestlé. Il est donc essentiel que les PACL recherchent une assistance juridique pour protéger leurs droits, défendre leurs propres intérêts et veiller à ce que ce qui est convenu soit juste et

équitable pour toutes les parties concernées. Le soutien du gouvernement est également essentiel, en particulier dans les domaines où les PACL ont besoin de compétences et de connaissances supplémentaires, notamment en économie et en finances. Il peut également s'avérer utile d'engager un consultant pour obtenir des renseignements utiles sur l'utilisateur. Enfin, les juristes doivent veiller à ce que les connaissances traditionnelles associées à la ressource génétique utilisée soient protégées à tout prix.

- *Le partage des avantages :* l'identification de tous les bénéficiaires est essentielle mais peut être un processus très ardu. Dans le cas du rooibos, les avantages monétaires seront partagés entre trois communautés : les San, les Khoï et la communauté d'agriculteurs qui a préservé la ressource et qui est également considérée comme détentrice de connaissances traditionnelles. Le partage des avantages monétaires au sein des différentes communautés Khoï est difficile. Différentes options sont envisagées, comme la création d'un fonds général pour toutes les communautés ou d'un fonds spécial pour chaque communauté, mais aucune option n'a encore été retenue.

Valorisation locale des ressources biologiques

Exercice de groupe

Les participants ont été invités à revenir sur les différents cas de valorisation locale des ressources biologiques et des connaissances traditionnelles associées qu'ils avaient découverts lors de leurs visites de terrain et de réfléchir aux exemples de bonnes pratiques.

Rétroaction

Le sentiment général a été qu'en dépit du grand potentiel de nombreuses ressources détenues par les PACL, il existe un manque général de valorisation. Les PACL ont tendance à avoir une position défensive qui limite tout projet de valorisation de ces ressources. La plupart des projets, comme la pépinière des tradipraticiens Kukula à Bushbuckridge ou le Fonds du patrimoine africain Mothong à Mamelodi, sont réalisés dans une perspective de conservation et d'utilisation durable dans le but de transférer les connaissances aux jeunes générations. Les saigneurs d'aloès d'Herbertsdale constituent une exception car ils exploitent déjà l'aloès en produisant des cristaux, de la poudre, du gel et du jus, produits qui ont déjà suscité un intérêt considérable sur le marché. Les femmes de la communauté ont créé une recette de confiture à base de feuilles d'aloès une fois que le jus et la pulpe sont extraits. Ce qui reste de la plante après cette utilisation supplémentaire sert de fourrage. Au total, la communauté a élaboré six produits différents à partir d'*Aloe ferox*. Cependant, tant que des questions telles que l'accès à la terre, aux marchés et aux fonds ne sont pas réglées, il demeure difficile pour les communautés de libérer tout le potentiel de leurs ressources et de leurs connaissances traditionnelles.

« Marché » portant sur la valorisation locale des ressources biologiques

Au cours de cette session, sept exemples de valorisation locale de ressources biologiques associées ou non aux connaissances traditionnelles ont été présentés en plénière puis sous forme d'un « marché ». Les participants ont été invités à discuter des différents cas de valorisation avec les différents intervenants sur leurs « stands ». Parmi ces stands, citons :

- Sénégal : Beurre de karité et savon artisanal, stand dirigé par *Juliette Bidiar de l'Association nationale pour la sauvegarde de l'art et de la culture Bassari*.
- Cameroun : Projet de chaîne de valeur Mondia, stand présenté par *Helen Agendia de la Société coopérative de femmes Lewoh.*
- Inde : Association des guérisseurs traditionnels, Chhattisgarh, Inde, stand présenté par *Vaidya Nirmal Kumar Awasthi.*
- Maroc : Argan et produits de la coopérative de Tiboudrarin Noudar, stand présenté par *Mina Ardem*.
- Namibie : Ximenia et produits de la Coopérative Tulongeni Twahangana, stand présenté par *Magdalena Samwel*.
- Namibie : *Sclerocarya birrea* & *Citrillus*, valorisation de la biodiversité à des fins commerciales, stand présenté par *Leena Shikongo de la Coopérative des Femmes Eudafano*.
- Namibie : Griffe du diable, stand présenté par *Max Muyemburuko de Forêts communautaires et conservation de Muduva Nyangana*.

Protection et documentation des connaissances traditionnelles

Connaissances traditionnelles indiennes en matière de santé et de guérison

Hariramamurthi Govindaswamy et *Unnikrishnan Payyappallimana de la Fondation pour la revitalisation des traditions de santé locales (FRLHT)* en Inde ont donné un aperçu des différentes méthodologies, systèmes et bases de données qui se complètent mutuellement consacrées à la revitalisation des riches et diverses connaissances et traditions locales en matière de santé en Inde en vue de l'autonomie dans les soins de santé primaires. Il s'agit notamment de documenter et d'évaluer l'efficacité et l'innocuité des remèdes à base de plantes médicinales à l'aide d'une méthodologie appelée évaluation rapide des traditions locales en matière de santé ; de recueillir des preuves documentaires de la pharmacopée indienne ; d'évaluer les connaissances préalables des guérisseurs traditionnels et leur formation dans la communauté pour gérer les soins de santé primaires ; d'établir un système de certification volontaire des guérisseurs traditionnels et de créer une plateforme innovatrice en utilisant des bases de connaissances traditionnelles. La vision globale de cette approche multidisciplinaire et transdisciplinaire est de parvenir à un système de soins de santé universel et abordable.

Le modèle Kani - L'APA avant Rio

Anoop Pushkaran Krishnamma du Kerala Kani Community Welfare Trust a présenté le cas de la communauté Kani du sud de l'Inde et de ses connaissances traditionnelles associées à la propriété anti-épuisement de la plante appelée *Trichopus zeylanicus subsp. travancoricus*, également appelée « arogyapacha » en langue locale. L'expérience APA des Kani a commencé en 1987 lorsqu'ils ont accepté de partager leurs connaissances avec les scientifiques d'un projet de recherche coordonnée sur l'ethnobiologie (All India Coordinated Research Project on Ethnobiology). En 1996, le Tropical Botanic Garden and Research Institute a mis au point l'utilisation médicinale de l'arogyapacha dans un médicament appelé Jeevani et a transféré la formulation et la technologie pour la production et la

distribution à l'une des plus grandes entreprises de fabrication ayurvédique en Inde, en échange de redevances dont la moitié est versée à un fonds pour la communauté Kani. Il faut noter, cependant, que de nombreux aînés de la communauté estimaient que leurs connaissances traditionnelles, notamment celles sur l'arogyapacha, étaient sacrées et n'auraient jamais dû être divulguées. Ce cas d'APA avant la CDB illustre bien l'importance d'intégrer les connaissances traditionnelles et l'APA dans les discussions générales et de sensibiliser les communautés à son potentiel.

Table ronde portant sur la protection et la documentation des connaissances traditionnelles

Le but de cette table ronde a été de discuter des avantages et des risques de la documentation des connaissances traditionnelles ainsi que des expériences acquises en Afrique du Sud et en Inde dans la mise en place de systèmes pour documenter les connaissances traditionnelles, y compris les enseignements tirés. Parmi les moments forts de la discussion, citons :

- *Les types de protection de la propriété intellectuelle pour les connaissances traditionnelles :* sont envisageables deux types de protection de la propriété intellectuelle. Une protection défensive vise à empêcher que toute personne extérieure à la communauté puisse acquérir des droits de propriété intellectuelle sur les connaissances traditionnelles. Par exemple, la Bibliothèque numérique des connaissances traditionnelles (TKDL) de l'Inde est un instrument défensif, tandis que l'NRS sud-africain utilise une approche à la fois défensive et offensive. Cette dernière permet de valoriser les connaissances traditionnelles et favorise le développement communautaire.
- *Les risques liés à la documentation des connaissances traditionnelles :* la documentation des connaissances traditionnelles comporte ses propres risques mais elle ouvre également des possibilités en matière de propriété intellectuelle. Il est donc essentiel de comprendre les différentes options et approches disponibles - défensives ou offensives, ou de combiner ces deux approches - avant de s'engager dans un processus de documentation des connaissances traditionnelles. La documentation des connaissances traditionnelles, bien qu'elle soit utile pour la sauvegarde et la conservation de ces dernières, doit donc être effectuée en gardant à l'esprit la stratégie de propriété intellectuelle appropriée tout en tenant compte des détenteurs de ces ressources et de la situation particulière du pays concerné. Le modèle indien ne saurait être reproduit dans d'autres pays. Chaque système d'enregistrement des connaissances traditionnelles doit être unique et adapté aux circonstances du pays concerné.
- *L'importance de documenter les connaissances traditionnelles :* les PACL n'aiment pas divulguer leurs connaissances traditionnelles parce qu'elles sont considérées comme sacrées. D'un côté la documentation n'inspire pas confiance, mais de l'autre on craint que ces connaissances soient perdues si elles ne sont pas documentées. En Inde, pour cultiver la confiance, les connaissances traditionnelles sont documentées dans les langues locales et ne sont jamais traduites ou publiées en anglais. En revanche, la protection des connaissances traditionnelles passe par la protection de la langue et de la culture dont elles font partie, il convient donc de protéger également ces dernières.
- *Les connaissances partagées et le partage des avantages :* une grande partie des connaissances traditionnelles sont des connaissances partagées, tandis qu'une partie infime reste secrète ou est détenue par des particuliers. Le partage des avantages découlant de

l'utilisation des connaissances partagées est difficile à appliquer sur la base des dispositions du Protocole de Nagoya, car il est souvent difficile d'identifier ou de déterminer les parties contractuelles à l'accord APA. L'établissement d'un fonds permet de répartir équitablement les avantages sur un large éventail de détenteurs de connaissances.

Forum ouvert

Au cours de cette séance, les participants ont eu l'occasion de discuter et d'échanger librement leurs expériences sur des questions de leur choix ou sur des thèmes qui, selon eux, n'ont pas été suffisamment abordés durant l'atelier. Les discussions se sont déroulées en groupes autogérés.

Création de l'agenda et organisation des groupes de réflexion autogérés

Les participants ont été invités à partager leurs idées et leurs préoccupations avec tous les autres participants et à choisir des sujets de discussion. Après la collecte des différents thèmes proposés et leur répartition dans différentes salles de réunion, chaque initiateur et chaque initiatrice d'un thème a été invité à présider la session qu'il ou elle a proposée. Au total, les participants ont discuté de huit thèmes différents :

- Revitalisation, reconnaissance et certification des acquis des guérisseurs.
- Comment négocier l'APA ? Échange de réflexions et d'idées sur la façon dont les négociations APA pourraient être abordées de manière stratégique.
- Dispense d'aide juridique aux PACL et représentation des PACL pour les aider dans leurs interactions avec des tiers.
- Connaissances traditionnelles et propriété intellectuelle : comment peut-on protéger les connaissances traditionnelles, qui sont intangibles par nature ?
- Autonomisation des femmes : comment les femmes peuvent-elles jouer un rôle dans les discussions sur l'APA, les questions foncières, etc. ?
- Questions foncières et PACL: réflexion sur l'avenir.
- Poursuite du dialogue Sud-Sud entamé en Inde en 2015 : trouver les moyens de concrétiser les décisions qui ont été prises, d'en tirer parti et d'y donner suite.
- Énoncé des résultats de l'atelier : élaborer une sorte d'énoncés des résultats de l'atelier ou de vision quant à la voie à suivre, à partir de laquelle tous les participants pourraient s'entendre.

Étant donné que les discussions en « forum ouvert » étaient auto-organisées, les organisatrices de l'atelier n'ont pas documenté leurs résultats. En revanche, les résultats des sessions « forum ouvert » portant sur les « Connaissances traditionnelles et la propriété intellectuelle » et « Énoncés des résultats de l'atelier » ont été documentés par les animateurs de ces discussions et figurent respectivement aux annexes 4 et 5.

Protocoles bioculturels communautaires

Qu'est-ce qu'un protocole (bioculturel) communautaire ?

Dans cette présentation, *Barbara Lassen, Natural Justice*, a mis l'accent sur l'utilisation des PBC pour faciliter l'établissement d'accords APA impliquant les PACL et leur rôle dans la simplification et la clarification des interactions entre les PACL et des tiers s'agissant de l'utilisation des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques. Les PBC sont des instruments gérés par les communautés, élaborés dans le cadre de processus décisionnels participatifs et enracinés dans la culture. Ils expriment les valeurs, les procédures et les priorités de la communauté telles qu'elles figurent dans les pratiques traditionnelles et les normes coutumières d'une communauté. Un PBC permet d'identifier la communauté et sa structure de gouvernance. Il peut inclure, entre autres, des obligations concernant la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité, les défis auxquels est confrontée la communauté, une référence aux droits pertinents en droit national et international et des éléments du CPCC, des CCCA et du partage des avantages. Un PBC est donc un outil qui permet aux PACL de formuler des conditions, des procédures et des règles d'engagement claires pour les acteurs externes, tels que les gouvernements, les entreprises, les universitaires, les instituts de recherche et autres entités publiques ou privées, qui cherchent à accéder aux ressources ou au savoir d'une communauté pour des recherches commerciales ou non commerciales. En d'autres termes, un PBC sert d'interface entre le droit coutumier et le droit national, en apportant clarté et sécurité juridique et en favorisant le respect des règles. Les PBC peuvent servir d'outils de dialogue pour documenter les connaissances traditionnelles et sensibiliser aux droits des PACL sur les ressources foncières et naturelles tout en donnant une voix cohérente aux communautés et en renforçant leur gouvernance et leurs systèmes de valeurs.

Partage des expériences en matière d'élaboration de protocoles bioculturels communautaires

- *Le protocole bioculturel communautaire de la Forêt Sacrée Gbêvozoun, Bénin :* l'objectif principal de ce protocole est de contribuer à la gestion durable de la forêt sacrée « Gbêvozoun » en affirmant et en reconnaissant les droits de la communauté de « Degbe Aguinninnou » et l'histoire de sa gestion de la forêt sacrée. Le protocole comprend des directives et des mesures communautaires visant à préserver la culture et l'environnement de cette communauté et à garantir les avantages socio-économiques de toute intervention sur ses ressources naturelles - notamment les ressources génétiques de la forêt sacrée et les connaissances traditionnelles associées. Le PBC est accompagné d'un registre communautaire de la biodiversité, qui permet de documenter les espèces sauvages ainsi que l'agrobiodiversité locale et les connaissances traditionnelles associées.
- *Le Protocole de la Communauté Mariarano, Madagascar :* sept communautés locales avoisinantes qui fournissent le *Cinnamosma fragans* dans les communes de Mariarano et de Betsako dans la région de Boeny, se sont réunies pour développer ce protocole communautaire. Ce dernier permet à ces communautés de clarifier leur propre processus décisionnel régissant l'accès aux ressources biologiques et génétiques sur lesquelles elles détiennent des droits coutumiers ou légaux ainsi que leur utilisation. L'objectif est également de veiller à ce que les opérateurs du biocommerce et les chercheurs agissent de manière responsable et éthique en ce qui concerne les permis d'accès et le partage équitable des

avantages découlant de l'utilisation de la ressource. De plus, le protocole établit également la vision des communautés locales pour protéger les connaissances traditionnelles qu'elles détiennent.

- *Le protocole bioculturel de la communauté Khoï d'Attaqua Oudtshoorn et Kannaland, Afrique du Sud :* en 2014, le KCHDC s'est engagé avec le DST, par le biais du système des savoirs autochtones (IKS) du projet NRS, à rédiger un PBC. La motivation est née de la recherche sur les savoirs autochtones en matière de plantes médicinales et d'aliments traditionnels et de l'accès limité de la communauté aux ressources biologiques associées à leurs connaissances traditionnelles. Le PBC permet de définir leur identité en tant que communauté, leur organisation, leurs principales priorités ainsi que les principales procédures que les acteurs externes doivent suivre lorsqu'ils interagissent avec cette communauté.
- *Le protocole bioculturel de la communauté Khwe, Parc national de Bawabwata, Namibie :* la communauté Khwe, l'une des communautés San historiques vivant à l'intérieur du parc national de Bwabwata, n'est pas officiellement reconnue comme une communauté culturelle dans le cadre de l'autorité traditionnelle namibienne. En raison de l'accès restreint aux ressources coutumières situées à l'intérieur du parc, le transfert intergénérationnel des connaissances traditionnelles n'a pas lieu comme il se doit, ce qui entraîne l'érosion de la langue, de la culture, des traditions et du mode de vie. Le PBC a été élaboré dans le but d'aider la communauté Khwe à renouer avec son sentiment d'appartenance et son identité. Il comprend également des éléments qui permettent d'aborder les questions liées à l'APA et un registre de biodiversité communautaire qui permet d'identifier les connaissances traditionnelles détenues par la communauté.
- *Le protocole de la communauté Endorois, Kenya :* le protocole bioculturel de la communauté Endorois a pour objet de clarifier le processus de prise de décision du CPCC dans le contexte des prochains accords APA et au-delà. Certains aspects environnementaux seront également pris en compte, car le protocole contribuera à l'élaboration du plan de gestion intégrée de la réserve naturelle du lac Bogoria, qui devrait intégrer les questions liées à l'APA.

Exercice de groupe sur le PBC - Partie I

Les participants ont été invités à former un groupe pour chacun des cinq exemples de PBC décrits plus haut. On a demandé à chaque groupe de réfléchir à l'expérience liée à l'élaboration d'un PBC, sous la direction des responsables de cas. Ont été fournies quelques questions mobilisatrices :

- Pour quelle raison avez-vous élaboré votre protocole ?
- Quel est le contenu du protocole ?
- Comment l'avez-vous rédigé/comment le rédigez-vous ?
- L'élaboration du protocole a-t-elle été utile ? Si oui, dans quelle mesure ?
- Qu'est-ce qui a été difficile/Qu'est-ce qui reste difficile ?

Les résultats des discussions de groupe ainsi que leurs contributions sont résumés et regroupés dans le tableau ci-dessous, à l'exception des raisons justifiant l'élaboration d'un PBC. Ces raisons sont indiquées dans le résumé de la description de chaque PBC figurant ci-dessus.

Éléments	Approche	Avantages	Défis à relever
Description de la communauté, son identité, son origine, ses valeurs Explication de la relation entre les PACL, les terres et les ressources Structure de gouvernance Droit coutumier, code communautaire et règlements administratifs Règles et modalités de l'implication s'agissant des questions APA et questions connexes Description et cartographie des terres coutumières, définition des sites sacrés Registre de la biodiversité	Identifier et impliquer toutes les communautés et tous les acteurs concernés (femmes, hommes, aînés et jeunes) dans l'élaboration du PBC et construire un consensus Réunions et consultations communautaires Soutien externe et conseils juridiques Utiliser les droits et les lois existants (p. ex. en matière de gouvernance des ressources) qui appuient votre position Relier le PBC à un plan de développement local Rester stratégique et patient !	Meilleure prise de conscience de la valeur des ressources locales (économique et culturelle) Habilitation à négocier (s'affirmer) Accès facilité aux terres et aux ressources Participation à des événements de formation et de renforcement des capacités Intérêt de la recherche pour les ressources locales Conservation des ressources locales Sentiment d'appropriation collective du processus (avec un objectif commun) Préservation du patrimoine culturel Impact aux niveaux national et local Un PBC peut ouvrir la porte à des discussions avec le gouvernement sur des questions plus délicates (p. ex. les questions foncières). Un PBC est un document évolutif souple.	Manque de reconnaissance/volonté politique du gouvernement et des autorités locales (reconnaissance administrative) Manque de ressources humaines Manque de ressources financières Manque de capacités locales (analphabétisme, problèmes linguistiques) Manque de confiance Conflits d'intérêts entre les communautés et au sein même des communautés Hétérogénéité culturelle (p. ex. en raison de l'immigration) Trouver des partenaires pour le soutien (financier, facilitation de processus, gouvernements, ONG, industrie) Déterminer qui est habilité à revendiquer quels droits et qui fait partie de la communauté Gestion des attentes (p. ex. en ce qui concerne les avantages monétaires) Mise en œuvre à plus long terme - comment maintenir le PBC en vie ?

Exercice de groupe sur les PBC - Partie II

Les participants ont été invités à réfléchir dans leur groupe respectif aux trois questions figurant ci-après et de faire une ou deux suggestions par question.

1. Comment élargir / diffuser les PBC (plus de protocoles communautaires dans un plus grand nombre de pays) ?
2. Comment soutenir les communautés (comment pouvons-nous les aider) ?
3. Comment parvenir à une plus grande reconnaissance (que pouvons-nous faire pour aller de l'avant concernant cette question) ?

Les résultats des discussions de groupe et leurs contributions sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Mise à l'échelle et dissémination	Soutien communautaire	Reconnaissance
Préparer le travail de terrain avec les communautés, les organisations de la société civile, les partenaires et les points focaux nationaux en matière d'APA Collaborer avec l'agence locale et les experts dans l'élaboration des PBC Défenses de causes et solidarité ciblés (communautés locales, établissements d'enseignement, organisations autochtones, leadership pour les autorités traditionnelles, notamment les groupes de femmes) Faire le lien entre les PBC, les lois et les cadres juridiques nationaux existants Sensibiliser à tous les niveaux (PACL, etc.) Promouvoir les échanges de communauté à communauté Informer et sensibiliser les décideurs politiques aux PBC lors de la CdP (manifestations parallèles de sensibilisation) et d'autres processus internationaux pertinents. Organiser des ateliers sous-régionaux pour différentes parties prenantes	Aider à la documentation Traduire les documents dans différentes langues Cartographie des ressources Renforcement des capacités Mettre les communautés en contact avec des experts Soutenir les communautés qui vivent des expériences similaires Entraide des communautés - échanges de communauté à communauté, défenses de causes et solidarité Analyser les lois et les politiques ainsi que les leçons apprises au cours des 10 dernières années d'élaboration des PBC et partager les résultats avec les communautés Les PBC devraient être utilisés comme instruments de développement/pour le développement (exemple de l'histoire des San, les PBC doivent aller au-delà de l'APA, l'histoire des communautés doit être élargie pour pouvoir exploiter les avantages de cet outil, notamment les échanges entre communautés). Financement et soutien non financier	Travailler avec les gouvernements locaux, nationaux et régionaux Travailler dans le cadre de la législation nationale Participation à tous les niveaux Certification des détenteurs de connaissances traditionnelles (pour reconnaître leur expertise en matière de guérison et de connaissances) Collaboration/coopération intergouvernementale Informer et sensibiliser les décideurs à tous les niveaux (local, national, régional) Reconnaissance administrative Impliquer les autorités locales dans le processus en tant qu'observateurs Obtenir l'engagement des autorités locales Tenir compte des PBC dans les différents cadres juridiques relatifs à la gestion des ressources naturelles et aux droits des PACL Ateliers nationaux sur les PBC à l'intention de tous les intervenants

(gouvernements en particulier)	Développement/transfert des compétences Développement de partenariats (universités, instituts de recherche, etc.) Identification et renforcement des capacités des ONG travaillant dans ce domaine Ressources de financement durables et appui technique pour renforcer les capacités des PACL	

Conclusion et voie à suivre

Lors de cette dernière session de l'atelier, les participants ont réitéré leur intérêt à continuer à travailler ensemble pour faire avancer les engagements pris lors de la première édition de l'échange de communauté à communauté qui a eu lieu à Bangalore en 2015. Parmi ces engagements, citons :

- faire connaître le Protocole de Nagoya dans nos communautés ;
- encourager nos pays à prendre des mesures législatives pour inclure les droits coutumiers des peuples autochtones et des communautés locales dans leurs réglementations APA ;
- s'engager, aux côtés de nos gouvernements, à encourager la documentation des connaissances traditionnelles aux niveaux local et national.

Les représentants du Ministère sud-africain des affaires environnementales (DEA) se sont également engagés à mettre en place un processus national pour faire le point, débattre et discuter plus longuement les questions soulevées lors de cet atelier entre communautés avec toutes les parties prenantes concernées, éventuellement en utilisant le même format d'échange. Enfin, les participants ont convenu de compléter les engagements susmentionnés par une liste de 17 énoncés de résultats produits au cours de l'un des « forums ouverts ». Certes, il ne s'agit pas de déclarations formelles, mais elles pourraient être rappelées lors du prochain échange de communauté à communauté et être mises au point d'ici là. Les 17 énoncés de résultats sont énumérés à l'annexe 5.

Clôture de la rencontre

Présentations

Toutes les présentations peuvent être téléchargées ici.

Jour 1

Access and Benefit-sharing: The Concept *(Le concept de l'accès et partage des avantages)* – Lena Fey, Initiative APA.

South Africa's Implementation Status of the Nagoya Protocol on ABS *(État de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA par l'Afrique du Sud)* – Lactitia Tshitwamulomoni, Ministère sud-africain des affaires environnementales.

Legal Protection for Indigenous Knowledge using the National Recordal System *(Protection juridique des savoirs autochtones à travers du système national d'enregistrement des savoirs autochtones)* – Shumi Pango, Kedi Apane et Tom Suchanandan, Ministère sud-africain des sciences et technologies.

Council for Scientific and Industrial Research: ABS Case Studies *(Conseil pour la recherche scientifique et industrielle : Cas d'études APA)* – Sechaba Bareetseng, Conseil pour la recherche scientifique et industrielle (CSIR, Afrique du Sud).

Jour 4

Visite de terrain : Mamelodi et Upington – Groupe A.

Visite de terrain : Cap-Occidental – Groupe B.

Visite de terrain : Bushbuckridge et Mamelodi – Groupe C.

Access & Benefit-Sharing: Some Perspectives *(Accès et partage des avantages : Quelques impressions)* – Roger Chennells, SASI/Chennells Albertyn.

Rooibos Restitution: So What Happened after 'Nestlé'? *(Restitution du rooibos : que s'est-il donc passé après « Nestlé » ?)* – Lesle Jansen, Natural Justice.

Jour 5

Association pour la Sauvegarde de la Culture et de l'Art Bassari, Sénégal – Juliette Bidiar, Association pour la Sauvegarde de la Culture et de l'Art Bassari (ASCAB).

Mondia Value Chain Project, Lebialem Highlands, Cameroon *(Projet de chaîne de valeur Mondia, Plateaux de Lebialem, Cameroun)* – Helen Agendia, Lewoh Women Cooperative Society.

Traditional Healers Association Chhattisgarh, India *(Association des guérisseurs traditionnels, Chhattisgarh, Inde)* – Vaidya Nirmal Kumar Awasthi.

La Coopérative Tiboudrarine Noudrar, Maroc – Mina Ardem, Coopérative Tiboudrarine Noudar.

Tulongeni Twahangana Cooperative Ltd, Namibia *(La Coopérative Tulongeni Twahangana, Namibie)* – Madgalena Samwel, Tulongeni Twahangana Cooperative Ltd (TTC).

Valorising of Biodiversity for Commercial Purpose, Namibia *(Valorisation de la biodiversité à des fins commerciales, Namibie)* – Leena Shikongo, Eudafano Women's Cooperative.

Devil's Claw, Namibia *(Griffe du diable, Namibie)* – Max Muyemburuko, Muduva Nyangana Conservancy and Community Forest.

Indian Traditional Knowledge of Health & Healing *(Connaissances traditionnelles indiennes en matière de santé et de guérison)* – Unnikrishnan Payyappallimana, UNU-IAS et Fondation pour la revitalisation des traditions de santé locales (FRLHT), Inde.

Voluntary Certification for Traditional Healers *(Certification volontaire des guérisseurs traditionnels)* – Hariramamurthi Govindaswamy, FRLHT, India.

Lessons Learnt from the Kani Model *(Leçons tirées du modèle Kani)* – Anoop Pushkaran Krishnamma, Kerala Kani Community Welfare Trust.

Jour 6

Protocoles Communautaires – Barbara Lassen, Natural Justice.

Biocultural Community Protocols *(Protocoles bioculturels communautaires)* – Lena Fey, Initiative APA.

Programme

Lundi 03 septembre 2018 : Introduction et contexte général	
08h00	**Enregistrement**
08h30	**Bienvenue et introduction à l'atelier**
09h30	**Introduction thématique**
10h00	Café / thé
10h30	**Le système APA sud-africain**
11h30	**Le système national sud-africain pour l'enregistrement des savoirs autochtones**
12h30	Déjeuner
13h30	**Préparation des visites de terrain**
14h00	**CSIR / SANBio : Utilisation des CT dans la recherche en conformité à l'APA**
15h15	Café / thé ; transfert au CSIR
16h15	**Visite du CSIR : Utilisation des CT dans la recherche en conformité à l'APA**
18h00	Fin de la journée

Mardi 04 septembre 2018 : Visites de terrain I		
Groupe A – Cap-du-Nord : **Visite au Mothong Community Trust, Mamelodi** **Vol à Upington**	**Groupe B – Cap-Occidental :** **Vol à George** **Visite de la pépinière de Witfontein et du KCHDC, Projet Potskerf, Oudtshoorn**	**Groupe C – Mpumalanga:** **Vol à Nelspruit** **Réunion avec les tradipraticiens de Kukula, Bushbuckridge**

Mercredi 05 septembre 2018 : Visites de terrain II		
Groupe A – Cap-du-Nord : **Réunion avec le San Council et Ouma Katrina Esau** **Vol à Johannesburg**	**Groupe B – Cap-Occidental :** **Visite à la cooperative des saigneurs d'aloès à Herbertsdale** **Vol à Johannesburg**	**Groupe C – Mpumalanga:** **Vol à Johannesburg** **Visite au Mothong Community Trust, Mamelodi**

Jeudi 06 septembre 2018 : Rapports et évaluation ; Accords APA	
09h00	**Visites de terrain : Rapports et évaluation**
10h00	Café / thé
10h30	**Visites de terrain : Rapports et évaluation**
12h30	Déjeuner
14h00	**Accords APA**
15h30	Café / thé
16h00	**Accords APA**
17h30	Fin de la journée

Vendredi 07 septembre 2018 : Valorisation au niveau local ; Documentation des CT ; Forum ouvert	
09h00	**Valorisation des ressources biologiques au niveau local**
10h30	Café / thé
11h00	**Valorisation des ressources biologiques au niveau local**
12h00	Déjeuner
13h30	**Documentation / protection des connaissances traditionnelles**
15h30	Café / thé
16h00	**Forum ouvert**
18h00	Fin de la journée

Samedi 08 septembre 2018 : PBC	
09h00	**Protocoles bioculturels communautaires**
10h15	Café / thé
10h45	**Protocoles bioculturels communautaires**
13h00	Déjeuner
14h00	**Conclusions et voie à suivre**
15h30	Fin de l'atelier

Liste de participants

Prénom	Nom	Institution	Pays	Email
Déyétongo	Bodjrenou	Communauté de Gbèvozoun	Bénin	cesarenongbis@yahoo.com
Mensah Bienvenu Célestin	Bossou	ONG CeSaReN	Bénin	cesarenongbis@yahoo.com
Victor	Boton	GRABE	Bénin	botonvi@gmail.com
Xukuri	Xukuri	Kuru Development Trust	Botswana	xxukuri@gmail.com
Saoudata	Walet Aboubacrine	Association Tin Hinan	Burkina Faso	
Balkisou	Buba	REPALEAC	Cameroon	balkisoububa2013@gmail.com
Bruno	Mvondo	RECTRAD	Cameroon	smbmvondo@yahoo.fr
Helen Nkemanteh	Agendia	Lewoh Women Cooperative Society	Cameroon	louis.nkembi@erudef.org
Karimu	Unusa	MBOSCUDA NW	Cameroon	unusa_karimu@yahoo.com
Maimouna	Umaro	Sura Mama	Cameroon	maimunaumaro@gmail.com
Timothée Aurélien Morientes	Emini	Association OKANI	Cameroun	emini.timothee2017@gmail.com
Christopher	Koziol	ABS Canada	Canada	ckoziol@uottawa.ca
Joshua	McNeely	Maritime Aboriginal Peoples Council	Canada	jmcneely@mapcorg.ca
Anoop	Pushkaran Krishnamma	Kerala Kani Community Welfare Trust	India	anoopkanitvm@gmail.com
Hariramamurthi	Govindaswamy	The University of Trans-Disciplinary Health Sciences and Technology Indian healers association	India	g.hari@tdu.edu.in hariramamurthig@gmail.com
Nirmal Kumar	Awasthi	Traditional Healers Association of Chattisgarh	India	nirmalkumarawasthi@gmail.com
Margaret	Nguratiang	ParaKiror Women Group	Kenya	maggynguratiang@gmail.com
Paul	Chepsoi	Endorois Welfare Council	Kenya	palkips@yahoo.com
Jocelyn Eric	Alson	Tafo Mihaavo	Madagascar	ramoseeric@hotmail.com
Josephin	Andriandrainarivo	Association Nationale des Tradipraticiens de Madagascar	Madagascar	tolotrandria@gmail.com
Simon		Communauté Locale Mariarano	Madagascar	

Latifa	Douch	Association Hillala	Maroc	latifa.douch@gmail.com
Mina	Ardem	Cooperative Femmes Tiboudrarine Noudrar	Maroc	monaalem01@gmail.com
Joel	Kooitjie	Topnaar Community	Namibia	joelkooitjie@yahoo.com
Lazarus	Kairabeb	Nama Traditional Leaders Association	Namibia	kairabeb@iway.na kairabeb1953@gmail.com
Leena Shafifange	Shikongo	Eudafano Women Marula Manufacturing Pty Ltd	Namibia	leenashikongo1986@gmail.com
Magdalena	Samwel	Tulongeni Twahangana Co-operative	Namibia	madorene15@gmail.com
Max	Muyemburuko	Muduva Nyangana Conservancy and Community Forest	Namibia	max.muyemburuko@gmail.com
Sonner	Geria	Bwabwata Khwe Community	Namibia	sonner.geria@gmail.com
Harouna	Abarchi	Association Nodde Nooto (A2N)	Niger	ab.harou@gmail.com
Juliette	Bidiar	ASCAB	Sénégal	juliettebidiar@gmail.com
Mamadou	Diaw	PROMETRA International	Sénégal	diawmamadou@hotmail.com
Ndiaga	Sall	ENDA SANTE	Sénégal	ndiagasall@endatiersmonde.org
Adah Silikie	Mabunda	Kukula Traditional Health Practitioners Association	South Africa	
Barend	Salomo	Wupperthal Rooibos Farming Co-op	South Africa	barend@wupperthal.co.za
Collin	Louw	South African San Council	South Africa	wclouw@yahoo.co.uk
Ephraim	Mabena	Mothong Trust	South Africa	mothongtrust@gmail.com
Gert Petrus Jakobus	Mooney	Attaqua Khoisan House	South Africa	poemmooney11@gmail.com
Phepsile	Maseko	Traditional Health Organisation	South Africa	phepmas@yahoo.co.uk
Pooven	Moodley	Natural Justice	South Africa	
Shaun	Kiewiet		South Africa	
Stanley	Peterson		South Africa	
Thobeka	Kentane	NUPAATHPSA	South Africa	kentanethobs@gmail.com
Welcome Sakhiwo	Zengethwa	Immingcangathelo Community Trust	South Africa	
Mary James Kuku	Anglo	Delibaya Nuba Women Development Organization	Sudan	delibaya.women@gmail.com
Martha	Ntoipo	PIDO	Tanzania	marthantoipo@gmail.com

Koku Agbee	Koto	Comité Villageois de Développement d'Ando-Kpomey	Togo	kotopaul@yahoo.fr
Elias	Segitondo	United Organisation for Batwa Development in Uganda	Uganda	segielias123@gmail.com
Yahaya Hills	Sekagya	PROMETRA	Uganda	ysekagya@gmail.com
Margaret	Lomonyang	Karamoja Cultural Women Group	Uganda	mlomonyang@gmail.com

Équipe et personnes-ressources

Prénom	Nom	Organisation	Pays	Email
Sabine	Zajderman	ABS Capacity Development Initiative	France	sabinezajderman@gmail.com
Lena	Fey	ABS Capacity Development Initiative	Germany	lena.fey@giz.de
Nadine	Girard	ABS Capacity Development Initiative	Germany	nadine.girard@giz.de
Unnikrishnan	Payyappallimana	Transdisciplinary University Bangalore / UNU-IAS	India	unnipm@gmail.com
Lucy	Mulenkei	Indigenous Information Network	Kenya	mulenkei@gmail.com
Jazzy	Rasolojaona	Natural Justice	Madagascar	jazzy@naturaljustice.org.za
Barbara	Lassen	Natural Justice	Sénégal	barbara@naturaljustice.org.za
Bridgette	Modiba	Department of Environmental Affairs	South Africa	
Ivan	Vaalbooi	Natural Justice	South Africa	Ivan@naturaljustice.org.za
Kedi	Apane	Department of Science and Technology	South Africa	
Khorommbi	Matibe	Department of Environmental Affairs	South Africa	
Lactitia	Tshitwamulomoni	Department of Environmental Affairs	South Africa	
Lesle	Jansen	Natural Justice	South Africa	Lesle@naturaljustice.org.za

Natalie	Feltman	Department of Environmental Affairs	South Africa	
Nomusa	Mbuyazi	Department of Environmental Affairs	South Africa	
Ntambudzeni	Nepfumembe	Department of Environmental Affairs	South Africa	
Roger	Chennells	Chennels Albertyn	South Africa	scarlin@iafrica.com
Sechaba	Bareetseng	CSIR	South Africa	SBareetseng@csir.co.za
Shumi	Pango	Department of Science and Technology	South Africa	
Tom	Suchanandan	Department of Science and Technology	South Africa	

Personnes à contacter

Lena Fey

Initiative de renforcement de capacités pour l'APA

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Eschborn, Allemagne

E lena.fey@giz.de
I www.abs-initiative.info

Barbara Lassen

Natural Justice

Dakar, Sénégal

E barbara@naturaljustice.org.za
I www.naturaljustice.org

funded by

Federal Ministry for Economic Cooperation and Development

Organisation internationale de la francophonie

Institut de la Francophonie pour le développement durable IFDD

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Federal Department of Economic Affairs, Education and Research EAER
State Secretariat for Economic Affairs SECO

implemented by

giz Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

THE CHRISTENSEN FUND

ABS Capacity

Annexe 1 : Excursion du Groupe A

RAPPORT DE VISITE DE TERRAIN - GROUPE A (Mamelodi & Upington)

Unnikrishnan Payyappallimana et Karimu Unusa

4 septembre 2018

Le Groupe A s'est rendu à Mamelodi pour y découvrir un projet de réhabilitation mené par un guérisseur traditionnel. Le groupe a également visité sa clinique. De là, le groupe s'est rendu à Upington pour y rencontrer le Conseil des San. L'objectif de la visite était de voir comment l'APA est appliqué dans la pratique, comment les connaissances traditionnelles sont valorisées et comment les connaissances traditionnelles sont documentées sur le terrain par les PACL. À Mamelodi, le groupe a visité la montagne réhabilitée et le lieu de pratique (clinique) d'un guérisseur traditionnel.

À la montagne (site réhabilité)

Le groupe a été accueilli au pied de la montagne par un guérisseur traditionnel très jovial, le Dr Ephraim Mabena, son épouse Mabel Mabena (qui est également guérisseuse) et l'administrateur du Mothong, Mamorake Moila. Le fils du Dr Ephraim Mabena qui était également présent a suivi le groupe tout au long de la visite de terrain et a tout documenté à l'aide d'une caméra numérique.

Le groupe a été guidé dans le processus de réhabilitation mené par le Dr Mabena et d'autres personnes. Sur le site, le Dr Mabena a raconté au groupe comment le processus a commencé par un rêve de son grand-père lui demandant de réhabiliter le Mont Magalies (Magaliesberg). Il a également expliqué au groupe que ce mont était une ancienne décharge de la municipalité. Le processus de réhabilitation est pour le moins réussi et le guérisseur a mis en place un jardin de plantes traditionnelles (utilisation en liaison avec les connaissances traditionnelles) et une pépinière. Ce projet qui occupe actuellement 8 ouvriers a fourni jusqu'à présent du travail pour 80 personnes. Sur le site, on découvre également un mur qui présente des trous creusés par le guérisseur. Le guérisseur a expliqué au groupe que ces trous servent d'abris aux oiseaux appelés « mangeurs d'abeilles ». À proximité du site de réhabilitation se trouve une cabane dans laquelle sont organisées des rencontres et des réunions d'information. M. Mabena a également dit au groupe qu'il y avait un trou de forage pour alimenter le site en eau. Quant aux difficultés qu'il rencontre, le guérisseur traditionnel a parlé au groupe de l'érosion du sol, du manque de bénévolat et de la rareté de l'eau au sommet de la montagne. L'environnement est très propre et il n'y avait pas de papier dans les environs. L'environnement est bien protégé par des clôtures solides.

En informant le groupe sur les utilisateurs de la montagne réhabilitée, le Dr Mabena a déclaré au groupe qu'il recevait des étudiants, des chercheurs et des universitaires. Il a également dit au groupe que le site fournit des médicaments à sa clinique ainsi qu'aux cabinets d'autres guérisseurs. Le Dr Mabena a d'autres projets pour le site.

Plans d'avenir

Le guérisseur charismatique a dit au groupe qu'il a formé un consortium avec environ 8 institutions afin de construire une usine pour transformer les plantes qui sont récoltées dans le jardin ainsi que dans les environs. Il est également prévu à l'avenir que le site serve de banque de semences et qu'il

soit également transformé en centre d'excellence de manière à orienter les étudiants et les chercheurs selon leurs besoins académiques. Le guérisseur traditionnel n'a pas caché son intention d'écrire un livre qu'il intitulera « When the Mountain Calls » (« L'appel de la montagne »). La visite du sommet de la montagne s'est terminée par une belle photo avec une vue admirable de la ville de Mamelodi où le groupe s'est rendu pour y découvrir la clinique du Dr Mabena.

La clinique du Dr Mabena

À la clinique du Dr Mabena, le groupe a été accueilli à l'entrée par une herbe brûlante du guérisseur destinée à chasser la malchance selon le guérisseur. Le groupe a ensuite été divisé en sous-groupes de dix personnes et a marché pieds nus jusqu'à la clinique. Le guérisseur a donné des informations quant à son métier et a également accompagné le groupe dans les différentes salles de sa clinique.

Dans ces salles sont exposées de manière visible des valeurs traditionnelles et dans une autre salle, le guérisseur a montré au groupe un aspect de la médecine moderne qu'il combine avec les connaissances traditionnelles dans sa pratique. Le guérisseur a également emmené le groupe dans une pièce où sont exposés ses médicaments. Cette pièce abrite divers médicaments parfaitement emballés et étiquetés. Sa clinique est une présentation claire des différents aspects de la valorisation des connaissances traditionnelles.

Enseignements tirés

La réhabilitation d'une montagne ayant servi de dépotoir pour toute la municipalité en superbe milieu environnemental indique clairement qu'il n'est jamais trop tard pour sauver un environnement dégradant. Si le Dr Mabena est capable de le faire, rien ne nous empêche d'en faire autant, là où nous sommes.

Une autre leçon apprise est que la réhabilitation exige beaucoup de main-d'œuvre et de ressources (humaines et matérielles).

On a également appris qu'un processus de conservation n'a pas besoin de la participation de tout le monde et de beaucoup de ressources, surtout au départ. Il peut être lancé par un individu et d'autres pourront s'y joindre.

Les participants ont également appris sur le lieu d'exercice du guérisseur que la médecine moderne peut être pratiquée en parallèle des connaissances traditionnelles.

Défis à relever

Certains défis ont été relevés au cours de la visite de terrain, notamment lors de la séance de questions et réponses avec Dr Mabena.

Le guérisseur a laissé entendre au groupe qu'il était difficile de trouver des bénévoles pour effectuer une partie du travail à la montagne réhabilitée et que les ressources financières pour embaucher les travailleurs étaient limitées. Il a également évoqué les défis liés au manque d'eau au sommet de la montagne et au problème de l'érosion.

Le groupe a noté le manque de documentation des connaissances traditionnelles découvertes à la montagne et à la clinique. Le groupe a également noté le manque d'implication de la communauté sur le site réhabilité et à la clinique.

La visite de terrain à Mamelodi s'est terminée par un déjeuner à la clinique et une accolade du guérisseur à chaque membre du groupe. Le groupe est ensuite reparti à l'aéroport pour continuer son excursion à Upington pour y rencontrer le Conseil des San.

5 septembre 2018

Le deuxième jour, le groupe a visité le Conseil des San à Upington. Leana Snyders, Directrice du Conseil des San, et son équipe ont souhaité la bienvenue aux participants. Faisaient partie de l'équipe des leaders communautaires comme M. Collin Louw et le Prince Stanley Peterson. Après avoir donné un aperçu de l'évolution du conseil, l'équipe nous a présenté deux projets, soit la documentation des connaissances traditionnelles et le Code d'éthique pour la recherche. Le Conseil des San est le résultat de discussions qui ont commencé en 1996 avec des communautés d'Afrique du Sud, de Namibie et du Botswana. La partie sud-africaine a été consolidée en 2001 avec les objectifs de protection des droits et de promotion de la culture San des communautés telles que Khomani, /Xam, !Xun, Khwe. Ce développement a également été déclenché par l'expérience du hoodia où les communautés se sentaient lésées. Le Conseil adhère à cinq principes : l'honnêteté, l'équité, la justice, le respect et les processus de recherche. Au fil des années, le Conseil des San a conclu plusieurs accords APA avec les communautés et certains bioprospecteurs. Le Conseil des San travaille avec une plateforme multipartite réunissant les communautés, l'Institut San, le forum de développement de la Fondation Khomani San, etc. Il existe un système à trois niveaux qui comprend la plaque tournante nationale, les conseils provinciaux et les conseils communautaires. Il y a un comité directeur de dix membres avec des représentants de trois communautés. Le Conseil vise une bonne représentation des femmes. Actuellement, il y a trois femmes qui sont membres du Conseil. De nombreuses consultations et accords APA ont été élaborés depuis 2014. L'organisation du Conseil des San, en particulier avec la participation et la représentation des communautés, a été confrontée à plusieurs défis. L'exposé a fait état des principaux faits nouveaux et des défis auxquels le Conseil a été confronté au cours des deux décennies écoulées.

Le projet du Centre de documentation portant sur les systèmes de savoirs autochtones a été lancé par le Conseil pour les communautés San dans le cadre du Système national d'enregistrement. Une vaste documentation de la médecine traditionnelle, des pratiques alimentaires et d'autres domaines du savoir traditionnel a pu être réalisée. Ont été partagés les formats de documentation, les formulaires de consentement préalable donné en connaissance de cause et la méthodologie détaillée de la documentation. Le processus de documentation sur le terrain a été partagé pendant la présentation. Des points ont été soulevés concernant la vision globale de la documentation des connaissances traditionnelles et, en réponse, il a été dit que l'objectif principal est actuellement de revendiquer des droits sur les connaissances traditionnelles en les documentant et en les utilisant pour les processus APA.

Le Code d'éthique San est un autre résultat majeur du programme mené par le Conseil des San. Il a été estimé que les chercheurs et les entreprises s'appropriaient largement les connaissances traditionnelles dans la région du désert du Kalahari et que ceci pourrait être évité en introduisant un code de conduite pour les chercheurs. L'idée a germé en 1996 avec la politique de la WIMSA en matière de médias et de recherche. Les chefs traditionnels des groupes !Xun, Khwe et !Khomani de San, avec l'appui du Conseil des San, ont poursuivi ce processus participatif. Selon le Code d'éthique pour la

recherche des San, il existe des principes tels que le respect, l'honnêteté, la justice et l'équité, le soin et l'attention au protocole et aux processus de recherche. Ce processus était également lié à un processus mondial plus vaste appelé « Code de conduite mondial pour la recherche dans les milieux pauvres en ressources » dans le cadre du « Trust Project for Equitable Research Partnerships », qui a été créé en 2015 lors d'une réunion mondiale au Cap. L'équipe du Conseil des San a présenté le Code d'éthique pour la recherche San et les défis auxquels font face les communautés dans les partenariats de recherche dans divers forums internationaux. L'équipe du Conseil des San a également été l'un des principaux défenseurs des politiques dans les processus politiques multilatéraux pour les partenariats de recherche portant sur les communautés autochtones et les connaissances traditionnelles. Le code d'éthique de recherche contient des lignes directrices strictes sur l'utilisation du logo, l'accès aux communautés et l'établissement de partenariats de recherche.

Des informations portant sur différents accords APA ont été partagées au cours de la réunion, y compris sur les difficultés liées à l'affaire du hoodia. L'exemple APA d'Elev8, un produit élaboré à partir des connaissances traditionnelles de la communauté en partenariat avec Zembrin, a également été présenté lors de la réunion. L'équipe a déclaré qu'il s'agissait d'un cas APA de respect mutuel et d'un véritable accord de partenariat. Des questions ont été posées quant aux menaces qui pèsent sur les plantes médicinales et nutritionnelles et sur la nécessité de les conserver. L'équipe a répondu en disant que le Conseil des San prenait de bonnes mesures de conservation et de bonnes pratiques culturales. Le Conseil travaille également en tandem avec les processus politiques et les lignes directrices du gouvernement national.

Trois présentations vidéo ont été faites au cours de la réunion sur divers aspects de l'APA. Les participants ont indiqué qu'il s'agit d'un modèle bien conçu à suivre dans leurs régions respectives et qu'il est nécessaire de documenter les connaissances traditionnelles et d'élaborer une éthique de recherche solide. Certains participants se sont dits préoccupés par la désintégration des structures traditionnelles dans leurs communautés et par les difficultés que posent l'organisation et la mise en place de processus participatifs pour revitaliser les connaissances traditionnelles.

Une autre présentation a été faite sur le programme de redécouverte et de revitalisation de la langue N/uu, qui est en cours depuis 1996. Mme Katrina Esau, la personne qui est à l'origine du programme, a fait une présentation avec l'aide de M. David van Wyk. Mme Katrina a raconté au groupe l'histoire d'un lièvre et d'une tortue en langue N/uu, ce qui a suscité un grand intérêt parmi les participants. Il y avait environ 25 locuteurs de la langue dans la région, mais il n'en reste plus que 4 et tous ont dépassé les 80 ans. Ils travaillent actuellement à l'enseignement des enfants et ont créé un centre d'excellence pour la langue. Aujourd'hui, cette langue est reconnue dans la Constitution, mais elle n'est pas encore incluse comme langue officielle. Un livre a été publié sur les bases de N/uu. L'équipe a également partagé une pièce de théâtre en cours d'élaboration pour présenter la vie de Katrina Esau, qui sera présentée prochainement au Cap.

Avant de quitter Upington, David van Wyk a également emmené le groupe en visite informelle dans le musée Kalahari-Oranje, qui retrace l'histoire des San dans la région. Le groupe est arrivé à Pretoria à 21 heures.

Annexe 2 : Excursion du Groupe B

Witfontein - Oudtshoorn – Herbertsdale, Cap-Occidental, Afrique du Sud

Sabine Zajderman

Le groupe B s'est rendu à George pour commencer sa visite de terrain. En se rendant à Oudtshoorn, les participants ont visité la pépinière de plantes médicinales autochtones Witfontein dirigée en collaboration avec des guérisseurs traditionnels et des rastafariens. À Oudtshoorn, les participants ont rencontré le Conseil de développement du patrimoine culturel Khoï (KCHDC) au Centre de recherche du patrimoine et des savoirs autochtones Potskerf, où ils ont eu une discussion très instructive sur l'élaboration du protocole bioculturel de la communauté Attaqua. Les participants ont également discuté du rôle du Centre de documentation des savoirs autochtones et de sa contribution au Système national d'enregistrement sud-africain (NRS). La visite de terrain s'est terminée par une visite à l'un des sites de récolte de l'*Aloe ferox* de la Coopérative des saigneurs d'aloès d'Herbertsdale, où le groupe a été témoin du processus du « saignement » qui consiste à retirer la sève amère de la plante.

Pépinière de plantes médicinales indigènes Witfontein

La pépinière de plantes médicinales indigènes Witfontein est un projet qui a été initié par Cape Nature en 2006. L'un des principaux objectifs du projet est de relâcher la pression exercée par l'exploitation illicite des ressources sauvages sur les terres protégées pour répondre à la demande croissante de médicaments traditionnels. La pépinière joue donc un rôle essentiel dans la protection de ces ressources limitées dans les aires protégées et dans la fourniture de plantes médicinales aux guérisseurs traditionnels locaux. Outre le processus de production, le projet est fortement axé sur l'éducation à l'environnement et vise à réintroduire la valeur culturelle des plantes indigènes dans les pratiques de guérison traditionnelles et à renforcer cette valeur par une implication permanente des guérisseurs traditionnels. La pépinière est maintenant bien établie avec une grande sélection de plantes médicinales indigènes. Elle est gérée conjointement avec des guérisseurs traditionnels et des rastafariens. Elle sert également de lieu de formation pour les guérisseurs traditionnels. Les guérisseurs traditionnels peuvent accéder à ces ressources selon quelques règles et obtenir un permis pour récolter de petits spécimens de plantes dans la montagne de la réserve naturelle.

Le Conseil du développement du patrimoine Khoï et le Centre de recherche sur les savoirs et le patrimoine autochtones Potskerf, Oudtshoorn, Cap-Occidental

Le Conseil du développement du patrimoine Khoï (KCHDC) est une organisation représentant 19 maisons traditionnelles khoïsanes. Comme son nom l'indique, leur Centre de recherche sur les savoirs et le patrimoine autochtones Potskerf à Oudtshoorn se concentre sur les savoirs autochtones et le patrimoine. Officiellement appelé Centre de documentation sur les systèmes de connaissances autochtones (IKSDC), le Centre fait également office d'antenne du NRS du ministère des Sciences et Technologies. Le Centre, comme d'autres IKSDC, joue un rôle central dans la préservation, la gestion et l'octroi de l'accès aux savoirs autochtones. Parmi les activités exercées, citons notamment :

- le recueil, la documentation et la diffusion des informations sur diverses composantes du savoir autochtone dans les domaines suivants, sans toutefois s'y limiter : médecine traditionnelle africaine et aliments indigènes ;
- la recherche et l'organisation des expositions sur divers aspects des systèmes de savoirs autochtones (IKS). Par exemple, les jeux autochtones liés aux mathématiques, à la fermentation de la bière (liée à la chimie) et aux technologies et métallurgie autochtones, etc. ;
- l'intégration des systèmes de savoirs autochtones à d'autres formes de connaissances, notamment la science dans le cadre de l'intégration et de la valorisation, ainsi que son importance et sa reconnaissance dans l'économie de la connaissance ;
- l'organisation des programmes de formation et la conception de matériel portant sur les systèmes de savoirs autochtones à l'intention des agents de développement des communautés autochtones, des praticiens et des détenteurs de connaissances traditionnelles ;
- la menée de recherches interdisciplinaires sur les systèmes de savoirs autochtones ;
- la mise au point de méthodologies économiques et fiables pour l'enregistrement des savoirs autochtones ;
- l'aide à l'élaboration de politiques et à la conception de programmes d'assistance technique fondés sur les savoirs autochtones.

Soutenu par Natural Justice et le DST, par l'intermédiaire de l'NRS – Indigenous Knowledge System Project, le KCHDC s'est engagé avec l'Attaqua Cultural House of Oudtshoorn and Kannaland (ACHOK) dans la documentation et le développement d'un PBC. La motivation pour lancer ce processus résulte de la recherche effectuée sur les savoirs autochtones de la communauté Attaqua Khoï en ce qui concerne les plantes médicinales et les aliments traditionnels, et l'accès limité de la communauté aux plantes associées à leurs connaissances traditionnelles. Le PBC permet de définir l'identité des Attaqua Khoï en tant que communauté, leur organisation, leurs principales priorités ainsi que les principales procédures que les acteurs externes doivent suivre dans leur interaction avec cette communauté. Il décrit également ses valeurs et sa relation culturelle avec ses terres et ses ressources. En bref, le PBC vise à contribuer à faire reconnaître les droits de la communauté, en tant que détenteurs de savoirs autochtones, et à renforcer la capacité de négociation des Attaqua Khoï pour établir des accords d'accès et de partage des avantages justes et équitables avec des tierces parties. Le PBC sera révisé tous les trois ans. L'ensemble du processus a été considéré comme un réveil de la culture khoïsan et de sa langue, ce qui permettra de les préserver et de les transmettre aux jeunes générations.

La coopérative de saigneurs d'aloès, Herbertsdale, Cap-Occidental

L'*Aloe ferox* est une plante succulente originaire d'Afrique du Sud, que l'on trouve entre Mossel Bay et Riversdale dans le sud du Cap-Occidental. Ses feuilles sont récoltées par les communautés Khoï et San depuis des siècles. L'extraction de la sève de la plante ainsi que les connaissances traditionnelles qui lui sont associées ont été transmises de génération en génération. L'*Aloe ferox* est une source unique de sève amère, de cristal amer, de poudre et de gel de haute qualité, qui sont maintenant utilisés dans de nombreux produits dans le monde pour leurs propriétés médicinales et cosmétiques.

Principalement composée de membres de la communauté Khoïsan, la coopérative des saigneurs d'aloès d'Herbertsdale utilise une méthode traditionnelle et respectueuse de l'environnement pour extraire la sève amère. Cette méthode consiste à couper environ 20 à 30 feuilles inférieures d'une

plante à maturité et à placer ces feuilles en cercle dans un trou creusé dans le sol dont le fond est recouvert d'un plastique, les extrémités coupées étant dirigées vers le centre du cercle. La sève brune foncée et amère de la feuille coule ainsi dans le trou. La sève est ensuite recueillie puis transformée en grumeaux ou cristaux d'aloès. Les feuilles donnent également un gel non amer aux propriétés hydratantes et apaisantes et d'autres sous-produits tels que le jus, la poudre d'extrait, la poudre de feuilles, le filet charnu interne et le liquide de filet interne, qui peuvent être utilisés pour une large gamme d'applications avec toutes sortes de bienfaits pour la santé. Récoltée une fois par an, cet effeuillage manuel traditionnel stimule la plante à produire de nouvelles feuilles.

La demande croissante d'*Aloe ferox* pourrait faire de la récolte de cette plante l'un des principaux moyens de subsistance alternatifs pour les communautés rurales pauvres de la région du Cap. Cependant, comme les saigneurs de la coopérative récoltent la plus grande partie de l'aloès sur des terres privées, ils doivent redonner un tiers de leurs profits aux propriétaires de ces terres. Comme si ce n'était pas assez, l'aloès transformé est vendu à un prix dérisoire à des intermédiaires qui détiennent le monopole de son commerce. Les principaux objectifs des saigneurs sont d'obtenir de meilleurs rendements et de recevoir des terres pour domestiquer les plantes d'aloès. Ils cherchent également le soutien du gouvernement.

Défis à relever

Parmi les défis à relever, citons

- le manque d'accès au financement ;
- le manque d'accès aux terres et aux ressources de sorte que les PACL ne sont pas en mesure de réaliser le plein potentiel de l'APA ou du biocommerce ;
- le manque de participation des femmes et des jeunes ;
- l'absence de reconnaissance officielle des Khoïsan en tant que peuple autochtone ;
- le manque de reconnaissance des guérisseurs traditionnels et des thérapeutes autochtones ;
- la perte des connaissances traditionnelles ;
- la confusion dans l'identité et le sentiment d'appartenance du peuple khoïsan ;
- la privation des communautés des saigneurs de leurs terres ancestrales et de leurs ressources qui aggrave leur vulnérabilité économique.

Enseignements tirés

Parmi les enseignements à tirer, citons

- l'importance de lier l'utilisation traditionnelle des plantes à la conservation et à l'utilisation de la diversité biologique ;
- l'importance de garder les langues autochtones vivantes - lorsqu'une langue disparaît, c'est aussi la culture et les connaissances traditionnelles connexes qui disparaissent ;
- le rôle crucial des femmes, en tant que détentrices du savoir, dans l'utilisation et la transmission des connaissances traditionnelles ;
- le renforcement des systèmes de savoirs locaux et traditionnels et leurs mécanismes de transmission aux jeunes, notamment au travers des personnes âgées et, comme indiqué plus haut, des femmes ;
- l'élaboration d'un PBC est un processus continu qui constitue un premier pas très important pour protéger les connaissances traditionnelles et parer ainsi à la biopiraterie ;

- L’élaboration d’un PBC permet aux collectivités de mieux se structurer et de s’organiser pour interagir avec le gouvernement et d’autres tierces parties ; et
- bien qu’il soit important que les communautés autochtones travaillent d’un commun accord pour faire reconnaître leurs droits, il est important qu’elles collaborent avec le gouvernement pour faire avancer le débat sur ces questions.

Annexe 3 : Excursion du Groupe C

Visite de Terrain (Groupe C)

Jazzy Rasolojaona

Leçons apprises

- La formation en association est souvent un bon moyen pour les communautés locales et les peuples autochtones de créer une synergie d'action pour avoir plus d'influence dans les négociations avec les parties extérieures.
- Les protocoles communautaires permettent aux communautés d'aborder les questions d'APA et de se préparer aux négociations futures qui peuvent se passer dans ce cadre. Ces outils donnent également aux communautés l'occasion de clarifier le déroulement du processus CPCC et CCCA à leur niveau, et de mettre en avant leurs droits coutumiers.
- La documentation est un procédé propice pour la préservation des connaissances traditionnelles, mais elle peut ne pas convenir à toutes les communautés (aussi variées sont-elles dans leur forme, culture, etc.) Parfois, les communautés (comme les tradipraticiens de Bushbuckridge) optent pour garder le maintien et la transmission de leurs connaissances à travers leurs propres cultures (secret de famille, chansons, etc.)
- L'APA remet sur la table les questions qui ont été mises de côté alors qu'elles ont de grandes importances dans la vie des communautés locales et des peuples autochtones (ex : le droit foncier traditionnel, l'usage coutumier des ressources, la reconnaissance des droits coutumiers, etc.)
- L'appui d'institutions extérieures et du gouvernement paraît crucial pour le renforcement des capacités des communautés locales en matière d'APA et de protection/valorisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.

Questions en suspens

Comment créer plus d'opportunité de collaboration/partenariat entre les détenteurs de connaissances traditionnelles et les institutions de recherche et les entreprises pour la valorisation de ces connaissances traditionnelles ?

Cas 1 : Tradipraticiens Kukula, Bushbuckridge

Discussion avec les tradipraticiens, les points saillants :

- Formation des tradipraticiens locaux en une association vers 2009
- Développement d'un protocole communautaire facilité par Natural Justice.
- Utilisation du protocole communautaire comme base de discussion pour permettre aux tradipraticiens d'avoir accès aux plantes médicinales situées dans les forêts autours du parc Kruger (sous certaines conditions procédurales et celles liées au mode de collecte durable des ressources).
- Protocole communautaire axé également sur l'accès et l'utilisation des connaissances détenues par les tradipraticiens.

- Protection des connaissances traditionnelles : garder les connaissances secrètes, cette valeur est transmise aux enfants à travers des chansons traditionnelles.
- Révision du protocole récemment, inclusion d'élément nouveau : code de conduite dans la pratique du métier de tradipraticiens.
- Discussion sur la collaboration entre les gestionnaires du parc Kruger et les villageois riverains : domestication des plantes médicinales, identification des plantes médicinales du parc, appui au développement d'activités génératrices de revenus et d'autres moyens/systèmes de compensation par rapport à la limitation de l'accès aux ressources du parc, éducation environnementale, etc.
- Visite du site de plantation des plantes médicinales.

Cas 2 : Mamelodi

✓ Visite du site de plantation des plantes médicinales, surtout des plantes indigènes
✓ Visite du bureau de Dr. Ephraim Mabena (tradipraticien) et discussion

Points pertinents de la discussion :

- Production et vente de produits commercialisables basés sur les connaissances traditionnelles, en collaboration avec diverses universités, institutions de recherche et avec l'appui du gouvernement.
- Problème de reconnaissance du métier de tradipraticien par le Ministère de la santé.
- Difficulté à accéder à certaines ressources utilisées pour la médecine traditionnelle, besoin de permis au préalable auprès des autorités administratives compétentes.
- Documentation des connaissances à travers des enregistrements audio, vidéo, écriture de livre. Ce travail est effectué avec l'appui du fils et d'autres partenaires. Toutefois, aucun système de protection des connaissances enregistrées n'a encore été réfléchi, en attendant, elles restent secrètes.
- Transmission des savoirs à la jeune génération voulant pratiquer le métier.

Annexe 4 : Session du forum ouvert « Propriété Intellectuelle et Connaissances Traditionnelles »

Thème : « Propriété Intellectuelle et Connaissances Traditionnelles »

De Majesté MVONDO

Synthèse de la Réflexion des Participants au Groupe

Les échanges ont commencé par un bref rappel des uns les autres autour des termes PI ou propriété intellectuelle, CT(a) ou connaissances traditionnelles (associées aux ressources génétiques), DPI ou droits de propriété intellectuelle, puis les types de DPI.
Dès lors le groupe a réfléchi autour des grands axes suivants:

1. Les défis à relever
2. L'objectif recherché
3. Les pistes à parcourir
4. Les cas pratiques à exploiter
5. Les recommandations

Sur les Défis de la Propriété Intellectuelle par Rapport aux Connaissances Traditionnelles

La réflexion a tourné autour des questionnements tels que:

- Comment accorder la PI aux CT qui sont intangibles ?
- Comment donner la PI aux CT alors qu'elles sont tombées dans le domaine public ?
- Comment permettre la PI à un groupe/ collectivité/ communauté et non à un individu ?
- Il faut à tout prix donner la PI aux CT pour les sécuriser.
- Il faut reconnaitre et respecter les droits coutumiers, les CT et les expressions culturelles.

Sur l'Objectif Recherché

Les participants ont trouvé que l'objectif est de protéger et reconnaitre la PI aux détenteurs collectifs des CT que sont les communautés, et sécuriser une quelconque appropriation usurpée par des tiers.

Sur les Pistes à Visiter avec les Différentes Expériences

Il a été pensé qu'il faut:

- Adopter un système *sui generis* qui s'harmonise avec le système moderne de PI et s'adapte aux CT et aux expressions culturelles collectives.
- Prendre en compte les lignes directrices de l'Union Africaine dans la mise en œuvre de l'APA, en élaborant ce dispositif.

Sur les Cas Pratiques à Prendre Comme Appui / Exemples

Il a été retenu entre autres qu'il faut avoir des documentations spéciales telles que :

- Les bibliothèques digitales
- Les registres avec accès conditionné
- Les indications géographiques (protocoles bioculturels communautaires)
- Les banques de données en langue traditionnelle

- L’utilisation des noms culturels des CT et des ressources biologiques ou des ressources génétiques (masaï, saro, kpwem, argan…)

Sur les Recommandations

Il a été pensé qu’il faut urgemment:

- Une réelle volonté politique de la part de chaque pays ;
- Élaborer des procédures et un système *sui generis* de suivi des CTa, des ressources biologiques, des ressources génétiques ;
- Promouvoir et améliorer les initiatives locales existantes qui protègent les CTa et les différentes ressources locales ;
- Mettre en place un dispositif de veille dans chaque pays pour le respect des dispositions retenues ensemble ; et
- Assurer une assistance juridique aux communautés locales et autochtones.

Annexe 5 : Énoncés de résultats

- Il convient de faire reconnaître les détenteurs de connaissances traditionnelles et de leur donner les moyens de participer au processus APA.
- Le gouvernement doit soutenir les communautés dans la documentation, l'enregistrement et la préservation de leurs connaissances sur la biodiversité.
- L'approfondissement des relations et la négociation avec les PACL passent par le respect des PACL.
- La coopération internationale doit être renforcée au sein des PACL en ce qui concerne les connaissances traditionnelles et l'APA.
- Les capacités en matière de droits de propriété intellectuelle doivent être renforcées de manière à ce que les PACL comprennent
- Besoin de développer les capacités de négociation des PACL
- Les PACL doivent comprendre les arguments juridiques qui entourent les connaissances traditionnelles et les ressources génétiques dans leur pays
- Besoin des PACL de se familiariser avec les entreprises ainsi que les lois qui régissent les connaissances traditionnelles.
- La mise en œuvre du Protocole de Nagoya est l'épine dorsale de la négociation.
- La création de ressources et le partage des avantages passent par l'accès et le contrôle des terres par les PACL.
- Le succès passe par la coopération des PACL.
- Les dispositions *sui generis* sont importantes dans le cadre des mesures spéciales de propriété intellectuelle qui visent à préserver les connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques (volonté politique).
- Les femmes doivent être reconnues à tous les échelons.
- Les droits des femmes à la propriété doivent être reconnus.
- L'égalité dans le leadership et les processus décisionnels est revendiqué à tous les niveaux.
- Les réseaux internationaux et régionaux se doivent plaider en faveur du développement socio-économique des femmes.